

ALI HAMANI, PRÉSIDENT DE L'APAB, À L'EXPRESS :
« LA PRODUCTION DES BOISSONS ÉNERGISANTES EST ENCADRÉE ET RÉGLEMENTÉE »

P.7

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // DIMANCHE 16 MARS 2025 // N°1032 // PRIX 20 DA

POUR ACCUEILLIR LES MEILLEURS
LAURÉATS DU BEM

VERS LA CRÉATION
DE 5 LYCÉES
RÉGIONAUX DES
MATHÉMATIQUES

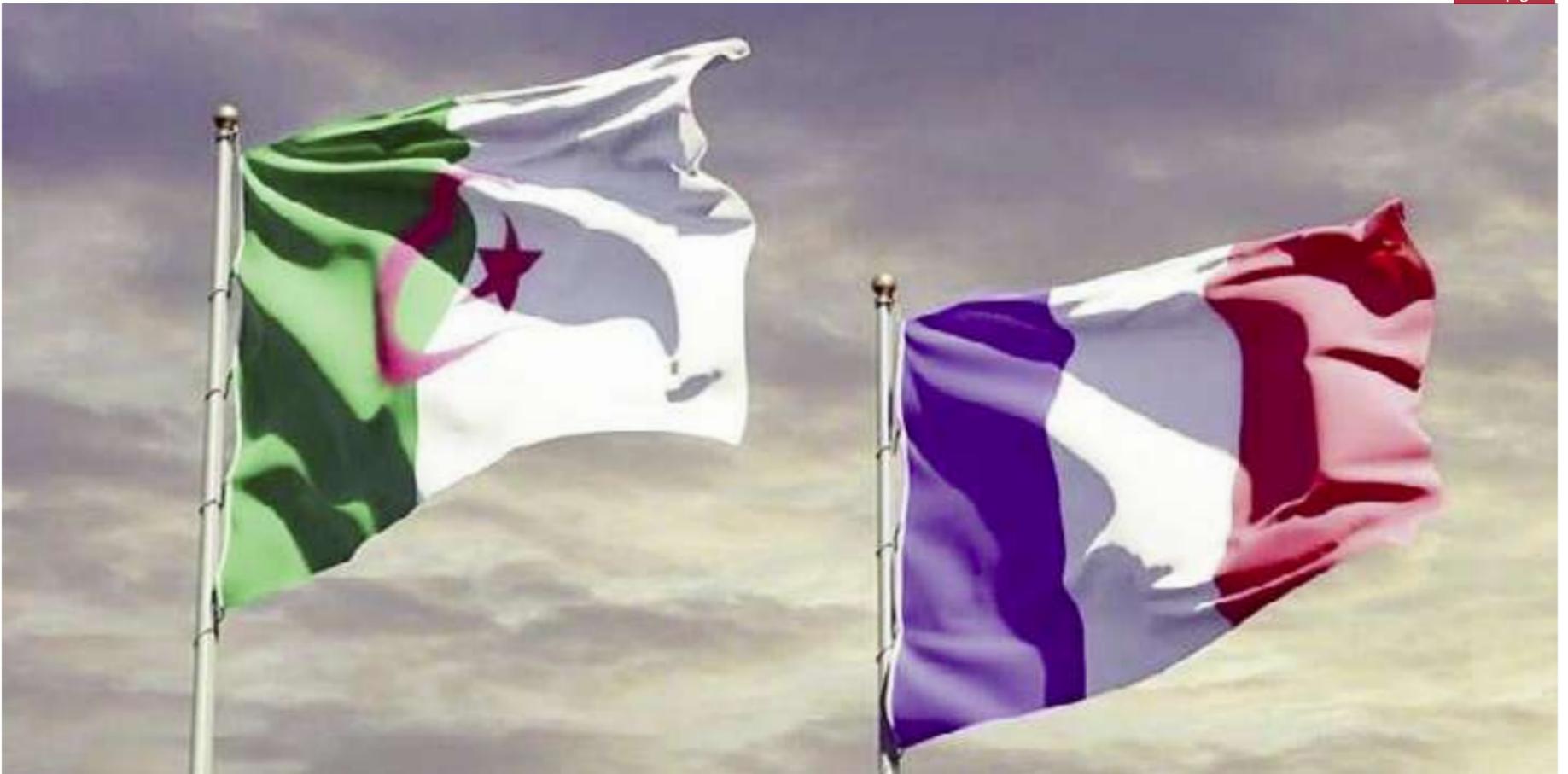
P.5

CRISE ALGÉRIE - FRANCE

DES BINATIONAUX DÉNONCENT UN « CLIMAT DE SUSPICION »

DANS UNE TRIBUNE PUBLIÉE LE 14 MARS DANS LE MONDE, UN COLLECTIF DE BINATIONAUX, PARMIS LESQUELS DES UNIVERSITAIRES, DES MÉDECINS ET DES FIGURES INSTITUTIONNELLES, ALERTE SUR LA NORMALISATION D'UN CLIMAT HOSTILE À LEUR ÉGARD EN FRANCE. FACE À UNE MONTÉE DES TENSIONS IDENTITAIRES ET À L'INSTRUMENTALISATION DE LA QUESTION NATIONALE, ILS DÉNONCENT UNE SOCIÉTÉ OÙ CERTAINS FRANÇAIS DOIVENT CONSTAMMENT PROUVER LEUR APPARTENANCE, TANDIS QUE D'AUTRES SERAIENT PERÇUS COMME LES SEULS LÉGITIMES.

Lire en page 3



SUITE À LA PROPOSITION DE
PROLONGATION DU CESSÉ-LE-FEU

LA RÉSISTANCE PALESTINIENNE SE CONCERTÉ

P.4

INDUSTRIE AUTOMOBILE

LE CONSTRUCTEUR CHERRY PASSE À L'OFFENSIVE

P.2



UN OUTIL PROMETTEUR POUR
L'INVESTISSEMENT DANS LES
INFRASTRUCTURES DE BASE

LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ POUR FINANCER LES GRANDS PROJETS

FACE AUX GRANDS DÉFIS, LES GRANDS MOYENS, L'ÉTAT CONSCIENT DE L'IMPORTANCE DU PARTENARIAT ENTRE LES ENTREPRISES PRIVÉES ET LE SECTEUR PUBLIC, AUTANT EN AMONT, C'EST-À-DIRE INSTITUTIONNEL, QU'EN AVAL AU NIVEAU DES GRANDES ENTREPRISES PUBLIQUES, A MIS LES BOUCHÉES DOUBLES POUR FAIRE AVANCER LE DÉVELOPPEMENT LOCAL À TRAVERS UNE MEILLEURE COORDINATION, SUR LE TERRAIN, DE LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS INFRASTRUCTURELS.

Lire en page 2

LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT
DU TERRORISME
ET LE BLANCHIMENT D'ARGENT

L'Algérie adapte sa législation

Mohamed Mokhtari

Deux décrets exécutifs portant sur la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent ont été publiés dans le dernier numéro (n°18) du Journal officiel. Le premier décret (n° 25-102 du 12 mars 2025) fixe la composition, l'organisation et le fonctionnement du comité de suivi des sanctions internationales ciblées. Il a pour objet de déterminer les modalités de gel et/ou de saisie des fonds dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU. Il prévoit en parallèle de déterminer les modalités de gel et/ou de saisie des fonds, prévues par la loi algérienne du 6 février 2005, relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le deuxième décret exécutif (n° 25-103 du 12 mars 2025) fixe les modalités d'inscription et de radiation de la liste nationale des personnes et entités terroristes. Ce décret a pour objet de fixer la composition, l'organisation et le fonctionnement du comité de suivi des sanctions internationales ciblées. Lequel comité, précise l'article 3, est placé auprès du ministre chargé des Affaires étrangères, est chargé du suivi des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des listes résultant de leur application. Dans ce cadre, le comité est chargé, notamment, d'assurer la liaison et la coopération avec les organes compétents du Conseil de sécurité, les groupes de suivi, les équipes de surveillance et les groupes d'experts. À ce titre, il présente des demandes d'inscription et/ou de radiation des personnes ou des entités sur les listes du Conseil de sécurité.

L'article 11 du décret explique que «les personnes ou entités algériennes inscrites sur la liste du Conseil de sécurité peuvent présenter des demandes de radiation directement ou par courrier électronique au bureau du médiateur de l'ONU, au point focal* ou à l'organe spécialisé (Cellule de traitement du renseignement financier, NDLR)». Et lorsque la demande de radiation est présentée directement à l'organe spécialisé, ce dernier la transmet immédiatement au comité qui la transmet à son tour au bureau du médiateur de l'ONU ou au point focal, selon le cas, en coordination avec le ministre chargé des affaires étrangères, accompagnée de l'avis du comité sur l'éligibilité de la demande.

«Le comité peut, en coordination avec le ministre chargé des affaires étrangères, présenter une demande de radiation des listes du Conseil de sécurité soit de sa propre initiative, soit sur la base d'une demande présentée à l'organe spécialisé par une personne ou une entité figurant sur la liste, s'il estime que la personne ou l'entité ne remplit pas ou plus les critères d'inscription sur la liste», lit-on encore. Le comité de suivi des sanctions internationales ciblées peut également soumettre aux organes compétents du Conseil de sécurité, des «demandes de radiation d'entités qui n'ont plus de présence active ou d'activité effective en Algérie».

M. M.

UN OUTIL PROMETTEUR POUR L'INVESTISSEMENT DANS LES
INFRASTRUCTURES DE BASE

Le partenariat public-privé pour financer les grands projets

Face aux grands défis, les grands moyens : L'État algérien, conscient de l'importance du partenariat entre les entreprises privées et le secteur public, autant en amont, c'est-à-dire institutionnel, qu'en aval au niveau des grandes entreprises publiques, a mis les bouchées doubles pour faire avancer le développement local à travers une meilleure coordination, sur le terrain, de la réalisation des grands projets infrastructurels.

Merouane Korso

C'est dans cette perspective que le partenariat public-privé, comme levier de décision de l'immense chaîne de commandements dans la conception, la réalisation et la réception de grands projets de développement local, sera à l'avenir le leitmotiv des institutions de l'État. Un projet de loi est dans ce sens en cours d'élaboration et devrait stimuler l'investissement privé, particulièrement dans les infrastructures de base telles que les routes, les ports, les projets ferroviaires, les hôpitaux et les services publics. Une rencontre organisée vendredi à Alger par l'Union nationale des entrepreneurs publics (UNEP) a mis en avant les avantages d'une telle démarche pour rentabiliser et accélérer la réalisation des projets des grandes infrastructures de base. C'est ainsi que, dans le cadre du partenariat public-privé (PPP), une entreprise privée est chargée de financer, de concevoir, de construire, d'exploiter et d'entretenir une infrastructure en échange d'une rémunération, généralement sur une longue période, à la demande de



l'État. C'est en somme des marchés de gré à gré que l'État contracte avec des entreprises privées pour la réalisation de projets infrastructurels. Les experts expliquent ainsi que l'avantage de ce partenariat est que, si l'État reste propriétaire de l'ouvrage, il délègue par contre sa gestion et son exploitation à un acteur privé pour une durée déterminée, pouvant aller jusqu'à 30 ans. Une sorte de gestion et de jouissance pour l'entreprise privée à durée déterminée. Une technique financière qui

est adoptée ailleurs dans les grandes économies occidentales où le secteur privé participe avec d'importants financements, qu'il peut lever auprès des banques, pour la réalisation ou la conception de grands projets (BTP, rail, infrastructures maritimes, aéroports, routes...). Toute cette dynamique devrait être par ailleurs gérée par la CNED : placée sous la tutelle du ministère des Finances, elle a pour mission principale d'évaluer les grands projets d'infrastructures économiques et sociales, en procé-

dant à l'examen de leurs études de maturation, au suivi de leur réalisation et à l'évaluation rétrospective de leur mise en œuvre, afin d'optimiser l'efficacité des dépenses publiques. Boubekeur Aït Abdellah, expert en infrastructures et logistique, estime que le projet de loi sur le PPP "apportera une sécurité juridique, notamment pour le secteur privé, en encadrant cette activité et en clarifiant les concepts". Il a également insisté sur l'importance de mener des actions de communication pour vulgariser ce mode de gestion de projets, notamment auprès des opérateurs économiques publics et privés, tout en appelant à l'élaboration de guides de bonnes pratiques "à mettre à la disposition des gestionnaires, afin de rendre les notions du PPP accessibles". Lors de cette rencontre, placée sous le thème "Le rôle de l'entreprise dans l'émergence de l'économie algérienne", le président de l'UNEP, Charaf Eddine Amara, a affirmé que 2025 représente une "année décisive" pour l'Algérie, marquée par une "accélération économique" visant à atteindre un PIB de 400 milliards de dollars d'ici 2027.

M. K.

INDUSTRIE AUTOMOBILE

Le constructeur Cherry passe à l'offensive

Le ministre de l'Industrie Sifi Ghrib a reçu, hier, au siège de son département à Alger, une délégation du constructeur automobile chinois Cherry. Les deux parties, selon un communiqué du ministère, ont abordé les possibilités de mettre en place une «industrie réelle» de la marque Cherry en Algérie. Cela en focalisant sur «le soutien et le développement d'un tissu industriel national qui se distingue par une compétence technique et économique, notamment en matière de fabrication de pièces détachées». Les représentants du constructeur chinois, Cherry ont exprimé leur «entière disponibilité à adhérer à la stratégie ambitieuse de l'État algérien dans ce domaine», souligne la même source. Le ministre de l'Industrie avait reçu, le 9 mars dernier, une délégation du groupe omanais Behouane et du constructeur automobile coréen Hyundai. Les discus-

sions entre les deux parties ont porté également sur la mise en place d'une industrie automobile en Algérie et l'ouverture d'une usine de la marque Hyundai. Pour rappel, pas moins de trente dossiers de demandes d'installation d'usines automobiles sur le territoire national ont été reçus par le ministère de l'Industrie. Outre Fiat et Cherry, plusieurs marques, dont les Chinois Jack et Geely et d'autres constructeurs européens, ont manifesté leur intérêt. Il convient de signaler aussi que Sifi Ghrieba annoncé en février dernier, à partir de Boumerdes, la création prochaine d'un réseau national des fabricants de pièces détachées pour les véhicules, soulignant que les préparatifs sont en cours pour la constitution de ce réseau, premier du genre à l'échelle nationale. «Des rencontres se tiennent actuellement au niveau de son départe-

ment ministériel afin d'étudier et de suivre la création d'un réseau national des fabricants de pièces détachées regroupant les différents acteurs du domaine», a fait savoir le ministre, dans une déclaration à la presse, à l'issue d'une visite d'inspection dans la wilaya de Boumerdes. Ce réseau national «renforcera l'industrie des pièces détachées à travers le pays et permettra à l'Algérie de développer une nouvelle stratégie orientée vers l'industrie automobile», selon le ministre.

M. Sifi a assuré, en inaugurant une unité de fabrication de freins automobiles à Larbaâta (ouest de Boumerdes), avoir ressenti chez les responsables de cette unité «la volonté du constructeur algérien d'investir le domaine de l'industrie automobile et des pièces détachées».

M. M.

L'EXPRESS



Quotidien national
d'information édité par la

SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la
presse Abdelkader Safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger

Redaction@lexpressquotidien.dz

www.lexpressquotidien.dz

TEL/fax : 023.70.99.92

Service-pub@lexpressquotidien.dz

GÉRANT :

NOURDINE BRAHMI

DIRECTEUR HONORAIRE:

ZAHIR MEHDAOUI

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

RABAH YUCEF RABAH

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:
L'Entreprise Nationale de communication
d'Édition et de Publicité»
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42

Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77

Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression:
Société d'Impression
d'Alger (SIA)
Diffusion:
Media Distribution

Les manuscrits, photographies ou
tout autre document et illustration
adressés ou remis à la Rédaction ne
sont pas rendus et ne peuvent faire
l'objet d'une réclamation.

CRISE ALGÉRIE - FRANCE

Des binationaux dénoncent un « climat de suspicion »

Dans une tribune publiée le 14 mars dans les colonnes du journal *Le Monde*, ils dénoncent un climat de suspicion renforcé par des débats récurrents sur l'immigration, la laïcité ou l'identité nationale. « Nos noms, nos visages, nos traditions sont perçus comme des fissures dans l'unité de la France », écrivent-ils, déplorant que cette logique de stigmatisation se répande dans les cercles du pouvoir et sur les plateaux de télévision.

Aïda Mouni

Dans une tribune publiée le 14 mars dans *Le Monde*, un collectif de binationaux, parmi lesquels des universitaires, des médecins et des figures institutionnelles, alerte sur la normalisation d'un climat hostile à leur égard en France. Face à une montée des tensions identitaires et à l'instrumentalisation de la question nationale, ils dénoncent une société où certains Français doivent constamment prouver leur appartenance, tandis que d'autres seraient perçus comme les seuls légitimes.

« La violence de cette époque qui, à défaut de nous comprendre, tente de nous contraindre à choisir », écrivent les signataires, parmi lesquels Chems-Eddine Hafiz, recteur de la Grande Mosquée de Paris, Karim Amelal, diplomate, ou encore les professeurs de médecine Sadek Beloucif et Amine Benyamina. Ils rejettent cette « injonction » qui les force à se justifier en permanence, comme si leur double identité était une anomalie à rectifier plutôt qu'une richesse à valoriser.

Les auteurs de la tribune décrivent un mécanisme insidieux, un discours identitaire qui, sans se limiter à l'extrême droite, gagne les sphères médiatiques et politiques. Ce discours, affirment-ils, érige



l'identité française en « force-ressure », reléguant les binationaux à une position d'éternels suspects. La crise diplomatique entre la France et l'Algérie, relancée ces derniers mois par des tensions politiques et mémorielles, illustre selon eux le paradoxe de leur situation. « Nous sommes au cœur de cette tension entre les nations », écrivent-ils, soulignant que les répliques de ces conflits se font ressentir jusque dans leur quotidien.

Ils refusent d'être réduits à des « pièces détachables de nations concurrentes », à qui l'on imposerait de prendre parti en fonction des crises et des polémiques. Au contraire,

affirment-ils, leur position devrait être vue comme un atout, leur permettant d'être des ponts entre les peuples plutôt que des éléments de discorde.

Les signataires dénoncent un climat de suspicion renforcé par des débats récurrents sur l'immigration, la laïcité ou l'identité nationale. « Nos noms, nos visages, nos traditions sont perçus comme des fissures dans l'unité de la France », écrivent-ils, déplorant que cette logique de stigmatisation se répande dans les cercles du pouvoir et sur les plateaux de télévision.

Parmi eux, des personnalités comme Kamel Kabtane, rec-

teur de la Grande Mosquée de Lyon, Tokia Saïfi, ancienne ministre, ou encore Nacer Kettane, fondateur de Beur FM. Tous s'accordent à dire que le rôle des binationaux ne devrait pas être d'avoir à se justifier en permanence, mais plutôt d'apporter une capacité unique à « déchiffrer les nuances des langues et des cultures » et à « désamorcer les crispations là où d'autres dressent des murs ». Dans une France où l'identité se fait frontière, ils refusent d'être sommés de choisir, leur double appartenance n'est pas un fardeau à porter, mais une évidence à admettre.

A. M.

ENGAGEMENT EN FAVEUR DU DROIT INTERNATIONAL SANS DISTINCTION

Une parlementaire mexicaine salue le rôle de l'Algérie dans la promotion de la paix

Une parlementaire mexicaine salue le rôle de l'Algérie dans la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique et dans le monde. La présidente de la Commission des relations extérieures pour l'Afrique du Sénat mexicain, Mme Alma Carolina Viggiano Austria, a vivement salué le rôle prépondérant de l'Algérie dans la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique et à l'échelle mondiale. Cet éloge a été formulé lors d'un entretien à Mexico avec Mme Samia Lalmi, membre du Conseil de la nation et de la Commission des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, selon un communiqué publié vendredi par le Conseil. Cet entretien, qui s'est déroulé jeudi soir à la veille de l'ouverture de la Conférence mondiale des femmes parlementaires (14 et 15 mars à Mexico), a permis aux deux parties d'exprimer leur satisfaction quant à l'état des relations diplomatiques entre l'Algérie et le Mexique. Elles ont également réaffirmé leurs positions communes sur des questions internationales majeures, notamment le respect du droit des peuples colonisés à l'autodétermination et l'engagement en faveur de l'application du droit

international sans distinction. Mme Lalmi a transmis les salutations du président du Conseil de la nation, Salah Goudjil, au président du Sénat mexicain et à ses membres. Elle a également salué les positions honorables du Mexique, son soutien constant aux causes internationales justes, ainsi que sa défense du droit du peuple palestinien à établir son État et du peuple sahraoui à l'autodétermination, conformément à la légalité internationale. Par ailleurs, Mme Lalmi a souligné l'engagement du Parlement algérien à renforcer les relations parlementaires avec le Mexique, en explorant de nouveaux domaines de coopération et d'échange au service des peuples algérien et mexicain. Elle a également mis en avant la volonté commune des 2 dirigeants, le président Abdelmadjid Tebboune et la présidente mexicaine Claudia Sheinbaum, de consolider ces relations. De son côté, Mme Viggiano Austria a rappelé que l'Algérie et le Mexique partagent une histoire commune de lutte pour la liberté, l'indépendance et le droit des peuples à l'autodétermination. Elle a salué le rôle de premier plan de l'Algérie dans la promotion de la paix et de la

sécurité en Afrique, ainsi que son engagement en faveur de la coopération au développement et de l'intégration africaine. La responsable mexicaine a également exprimé l'engagement du Sénat mexicain à renforcer la coopération parlementaire avec le Conseil de la nation, notamment par la coordination et la consultation dans les forums internationaux. Elle a souligné l'importance de cette collaboration pour relever les défis communs dans un contexte international en mutation. Les membres de la commission ont par ailleurs exprimé leur grand respect pour l'Algérie, ses positions constantes en faveur du droit, de la justice et du respect du droit international, ainsi que son rôle clé dans l'indépendance et l'ouverture de l'Afrique sur le monde. Ils ont également salué les progrès démocratiques réalisés en Algérie pour le développement et le bien-être de son peuple. Enfin, ils ont rappelé que « la résolution de la question du Sahara occidental et la concrétisation du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination restent difficiles en raison des interventions extérieures qui soutiennent la puissance occupante », conclut la même source.

ÉDITORIAL L'EXPRESS

La montagne de l'info et la souris de Bercy

PAR YOUNES B.

Coup de théâtre au journal de 20 heures ! France Télévisions, jamais en reste lorsqu'il s'agit d'agrémenter l'ordinaire d'une pincée de spectaculaire, a dévoilé sa dernière trouvaille, une tempête médiatique dans un verre d'eau tiède. En guise d'alerte info, un scénario digne d'un film d'espionnage... du siècle dernier : un Franco-Algérien en poste à Bercy mis en examen pour des motifs aux accents de thriller politique « intelligence avec une puissance étrangère », « atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation », etc. Rien que ça ! Mais attention, l'affaire est d'importance. Tel un grand prestidigitateur, le service public français sort de son chapeau un non-événement transformé en affaire d'État, avec tout l'attirail sémantique nécessaire, des termes gonflés à l'hélium et des musiques anxiogènes en fond sonore, histoire de faire vibrer la corde dramatique. Ô miracle du prime time ! Voilà donc l'Algérie, ce pays que l'on dit austère, en train de jouer les James Bond de pacotille dans les couloirs feutrés de Bercy... pour récupérer des informations disponibles en quelques clics sur Internet.

Car, soyons sérieux, de quels secrets parle-t-on exactement ? L'Algérie aurait-elle vraiment besoin de mobiliser des ressources d'État pour obtenir des documents que même un stagiaire pourrait télécharger entre deux cafés ? Faut-il imaginer des agents d'élite échangeant sous le manteau des tableaux Excel périmés, en chuchotant dans un parking sombre, alors que l'espionnage, le vrai, se joue aujourd'hui sur les terrains de l'intelligence artificielle, de la recherche militaire et des guerres économiques ? Loin du spectre romantique du renseignement, nous voilà donc réduits à une simple distraction médiatique pour détourner l'attention du scandale international Pegasus impliquant, lui, un autre pays maghrébin.

Et comme un mauvais feuilleton ne va jamais sans un casting improbable, voici qu'apparaît un second rôle aussi grotesque qu'improbable. Dans un élan d'exaltation journalistique, France Télévisions nous dégage une toute nouvelle figure, un « opposant en exil ». Un homme dont la seule contribution notable à la pensée critique tient en un alignement chaotique de mots approximatifs. Mais qu'importe. Dans cet étrange théâtre médiatique, les CV s'écrivent au gré des nécessités politiques, et il suffit d'un peu de maquillage sémantique pour transformer un illustre inconnu en parangon du combat démocratique. France Télévisions peut bien se débattre dans ce registre du sensationnel, l'Algérie, elle, n'a ni le temps ni l'envie de prêter attention à ces gesticulations. Troisième puissance africaine, nation fière de son indépendance chèrement acquise, elle n'a pas besoin de se cacher derrière des fables pour exister. Qu'on le sache une bonne fois pour toutes, si elle refuse le tumulte des intrigues médiatiques, c'est moins par désintérêt que par grandeur. Certains pays se nourrissent de polémiques, l'Algérie préfère la dignité. L'Histoire, elle, n'a que faire des scénarios écrits à la hâte.

Y. B.

QUANTITÉ SUFFISANTE
POUR NOURRIR 1,1 MILLION
DE PERSONNES

**63 000 tonnes
de produits
alimentaires
attendent la levée
du blocus à Ghaza**

63 000 tonnes de produits alimentaires attendent la levée du blocus à Ghaza, une quantité suffisante pour nourrir 1,1 million de personnes. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies a annoncé vendredi que 63 000 tonnes de produits alimentaires sont prêtes à être livrées à Ghaza, une quantité suffisante pour nourrir 1,1 million de personnes pendant 2 à 3 mois, en attendant la levée du blocus de l'aide. L'OCHA a souligné que ce blocus, qui dure depuis 12 jours, entrave gravement les opérations de secours. «Cela signifie, par exemple, que le Programme alimentaire mondial (PAM) n'a pas pu acheminer de vivres à Ghaza en raison de la fermeture de tous les points de passage frontaliers, tant pour les fournitures humanitaires que commerciales», a déclaré l'OCHA. Le PAM a précisé qu'il dispose d'environ 63 000 tonnes de nourriture destinées à Ghaza, actuellement stockées ou en transit dans la région. L'organisation a également indiqué qu'elle a suffisamment de stocks pour soutenir les boulangeries et les cuisines communautaires en activité pendant un mois et qu'elle peut fournir des colis alimentaires prêts à consommer à plus de 500 000 personnes pendant deux semaines. Cependant, avant le cessez-le-feu, le PAM a dû réduire la quantité de colis alimentaires prêts à consommer afin que les familles puissent mieux gérer leurs réserves et aider un plus grand nombre de personnes. La pénurie alimentaire n'est pas le seul défi. Le manque de carburant entrave la circulation des véhicules dans la bande de Ghaza et ralentit les interventions des premiers secours. L'OCHA a également signalé un besoin urgent de fourniture d'oxygène et de générateurs d'électricité pour maintenir les opérations de sauvetage dans les hôpitaux de Ghaza. Au moins deux douzaines de générateurs supplémentaires sont en pénurie pour les centres de santé, car ceux en service nécessitent un entretien et des pièces de rechange.

SUITE À LA PROPOSITION DE PROLONGATION DU Cessez-le-feu

La résistance palestinienne se concerte

Dans le sillage de la proposition américaine visant à prolonger le cessez-le-feu à Gaza, révélée mercredi dernier par l'envoyé américain au Moyen-Orient Steve Witkoff, une délégation de la direction du Hamas, dirigée par Mohammed Darwish, a rencontré une délégation du mouvement du Jihad islamique, comprenant Ziad al-Nakhleh et son adjoint, Mohammed al-Hindi, jeudi dans la capitale qatarie, Doha.

Boualem B.

Les dirigeants du Hamas et du Jihad islamique ont discuté de la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu, des violations répétées de l'occupation et des réunions qui ont eu lieu ces deux derniers jours pour reprendre les négociations. Les deux parties ont souligné la nécessité de respecter pleinement les termes de l'accord de cessez-le-feu, en particulier le retrait de l'axe de Philadelphie, l'ouverture des points de passage, la mise en œuvre du protocole humanitaire et l'entrée de tous les besoins nécessaires dans la bande de Gaza, ainsi que la mise en œuvre de la deuxième phase de l'accord sans aucune restriction ni condition. La réunion a mis l'accent sur la détermination, les sacrifices et l'endurance du peuple palestinien, rappelant les dirigeants martyrs qui ont dirigé cette résistance depuis le 7 octobre dernier et la vaillance des résistants face à l'occupation et à ses crimes. Les deux mouvements ont souligné l'engagement de la résistance à continuer d'appliquer fidèlement ce qu'elle a signé dans l'accord de cessez-le-feu et ont réitéré sa pleine disposition à mettre en œuvre tous les termes de l'accord signé en janvier dernier. Les deux mouvements ont condamné les crimes commis par l'occupation à Jérusalem et en Cisjordanie occupée, la destruction des camps de Jénine, Nour Chams et d'autres régions et villes de Cisjordanie, ainsi que l'interdiction



faite aux fidèles de prier dans la mosquée Ibrahim, ce qui est considéré comme une violation grave et une attaque contre les biens islamiques et les sites religieux. Il était évidemment question, lors de cette rencontre, de la proposition américaine qui n'a d'autre but que de permettre la libération des otages. En effet, cette proposition que les Américains exigent du Hamas, son acceptation telle quelle, prévoit la libération de tous les otages vivants par le Hamas en échange de la libération de prisonniers palestiniens, conformément aux for-

mules précédentes ; le cessez-le-feu serait prolongé dans un premier temps pour permettre la reprise de l'aide humanitaire essentielle ; et les États-Unis s'efforceraient de trouver pendant cette prolongation une solution permanente à cette guerre. À noter que le mouvement a déclaré qu'il était prêt à libérer Aidan Alexander, un Américain de 21 ans originaire de l'État du New Jersey et conscrit dans l'armée israélienne, et à remettre les dépouilles de quatre autres otages, après avoir reçu une proposition des médiateurs

concernant les négociations sur la deuxième phase de l'accord de cessez-le-feu. Le Hamas a lié son geste à l'achèvement des termes et de tout ce qui a été convenu dans la première phase et à l'ouverture des négociations sur la deuxième phase. Le Hamas a montré sa disponibilité à aller dans le sens du prolongement du cessez-le-feu jusqu'à la mi-avril, mais les garanties qu'il a demandées pour un cessez-le-feu permanent sont qualifiées, comme il fallait s'y attendre, par les Américains d'«exigences totalement irréalisables». **B. B.**

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ISLAMOPHOBIE

Guterres appelle à la solidarité mondiale contre l'intolérance envers les musulmans

Le SG de l'ONU, António Guterres, a appelé à la solidarité contre la haine et la discrimination pour lutter contre la «montée alarmante» de l'intolérance envers les musulmans. Dans son message marquant la Journée internationale de lutte contre

l'islamophobie, Guterres a mis en garde contre le profilage racial et les politiques discriminatoires qui violent les droits de l'homme et la dignité, conduisant même à une violence pure et simple contre des individus et des lieux de culte, indique un

communiqué publié par les Nations Unies. «Cela fait partie d'un fléau plus large d'intolérance, d'idéologies extrémistes et d'attaques contre des groupes religieux et des groupes vulnérables», a déclaré António Guterres, expliquant que lorsqu'un

groupe est attaqué, les droits et les libertés de tous sont en danger. Il a exhorté chacun dans le monde à rejeter et à éradiquer l'intolérance, et à exprimer son rejet de la haine et de la discrimination. Appelant également les gouvernements à promouvoir la cohésion sociale et à protéger les libertés religieuses, et les plateformes en ligne à s'efforcer de lutter contre les discours de haine. Et d'ajouter : «En cette Journée internationale de lutte contre l'islamophobie, travaillons ensemble pour soutenir l'égalité, les droits de l'homme et la dignité, et pour construire des sociétés inclusives où chacun peut vivre en paix, quelles que soient ses croyances.» Les États membres de l'AG des Nations unies se sont réunis vendredi pour attirer l'attention sur la montée alarmante du sentiment anti-musulman, condamnant fermement tous les actes de violence contre les personnes en raison de leur religion ou de leurs convictions, ainsi que les attaques contre les lieux de culte.

DEPUIS OCTOBRE 2023

206 journalistes tombés en martyrs à Ghaza

Avec le journaliste palestinien tombé en martyr vendredi des suites de ses blessures subies lors d'une frappe aérienne israélienne, le bilan grimpe à 206 pour le nombre de morts parmi la corporation à Ghaza. Le bureau des médias a déclaré dans un communiqué que le journaliste «Alaa Asaad Hashem est mort des suites de blessures subies lors d'un précédent bombardement israélien», exprimant sa condamnation du ciblage et du meurtre par l'occupation

de journalistes palestiniens dans la bande de Ghaza. Il a également appelé à condamner les crimes sionistes systématiques contre les journalistes et les professionnels des médias palestiniens, exhortant la communauté internationale à prendre des mesures pour protéger les journalistes qui archivent au monde les crimes brutaux commis par l'occupation contre la bande de Ghaza et ses habitants. Lors de leur agression, les forces d'occupation ont délibérément

pris pour cible des journalistes et des médias, blessant près de 400 journalistes, en arrêtant 40 autres et détruisant la plupart des sièges des institutions locales et internationales opérant dans Ghaza. Elles ont également contraint toutes les stations de radio locales à fermer en raison des déplacements de population et du manque d'équipements nécessaires au travail journalistique, notamment l'électricité et internet.

AADL 3

Les guichets de l'état civil ouverts de 21 h 00 à 23 h 30 à Alger

Les services de l'état civil des APC ont été pris d'assaut, par les citoyens venus retirer leurs documents et compléter leurs dossiers AADL, et ce, au lendemain du lancement de la plateforme AADL 3.

Meriem Kaci

Des queues interminables se sont formées mercredi dernier au niveau de plusieurs mairies de l'Algérois, ayant connu une grande affluence, pour retirer les documents nécessaires pour leurs dossiers AADL. Une large partie des Algériens attendaient avec impatience le lancement de nouveaux projets de logements, ce qui justifie le rush constaté au niveau des APC ou de leurs annexes. Face à cette situation, la wilaya d'Alger n'a pas tardé à prendre des mesures pour améliorer ses services publics. En effet, depuis vendredi dernier, les guichets du service de l'état civil de toutes les communes relevant de ses compétences seront ouverts de 21 h 00 à 23 h 30, pour permettre aux citoyens devant compléter leurs dossiers « AADL 3 » de retirer leurs documents.

« Les guichets de l'état civil des 57 communes de la capitale resteront ouverts aux citoyens souhaitant retirer les documents requis pour les dossiers « AADL 3 », a annoncé la wilaya d'Alger dans un communiqué rendu public. Cette initiative vise à « permettre aux habitants de procéder au retrait des documents requis dans de bonnes conditions, et ce jusqu'au parachèvement de cette opération », a ajouté la



même source. Pour rappel, 2 000 souscripteurs ont activé leurs comptes au troisième programme de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL 3), au deuxième jour du lancement de la plateforme, avait affirmé mercredi dernier le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Tarek Belaribi. Ce dernier a fait état du bon déroulement de l'opération d'activation des

comptes et de téléchargement des dossiers des souscripteurs, déclarant que l'opération se poursuit, « afin de permettre à tous les souscripteurs du programme AADL 3 de télécharger leurs dossiers et de les envoyer à l'Agence ». Par ailleurs, le ministre a précisé que l'accès à la plateforme était « fluide et bon au niveau national », saluant la contribution du ministère de la Poste et des Télécommunications ainsi

que du Groupe Télécom Algérie (GTA) au bon déroulement de l'opération. L'Agence avait lancé, mardi, une plateforme numérique dédiée aux souscripteurs du programme AADL 3, qui leur permet principalement d'activer leurs comptes et de télécharger leurs dossiers. Lors du lancement des souscriptions, durant l'été dernier, plus de 1,4 million de personnes se sont inscrites. M. K.

ÉDUCATION / REMISE DES NOTES DES ÉLÈVES

Les parents d'élèves appellent à « un dialogue sérieux et responsable »

Les associations des parents d'élèves joignent leurs voix à celle du ministre de l'Éducation. Ils demandent aux enseignants de remettre les notes des élèves à l'administration et de les saisir sur la plateforme numérique, et d'éviter ainsi un retard dans la délivrance des bulletins scolaires. Dans un communiqué commun, la Fédération nationale des parents d'élèves (FNPE), l'Association nationale des parents d'élèves (ANPE), ainsi que l'Union nationale des parents d'élèves (UNPE), de Blida, expriment leur « indignation » quant à la décision du Conseil

national autonome du personnel enseignant du secteur ternaire de l'éducation (CNAPESTE) de boycotter les activités administratives. Les trois associations, estiment que cette situation est « stressante pour les élèves », notamment, ceux des classes finales, reprochant ainsi au syndicat « d'hypothéquer l'avenir des élèves et d'enfreindre les lois en vigueur », en portant atteinte à la continuité du service public de l'éducation et de l'enseignement. Les parents d'élèves appellent ainsi les deux parties (ministère et son partenaire social) à tenir « un dialogue

sérieux et responsable » afin de mettre un terme à cette situation. Il y a lieu de rappeler que le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Seghir Saadou, a appelé, récemment, les enseignants à assumer leur responsabilité, éducative et administrative, et à remettre les notes des élèves conformément aux délais requis par son département. La correction des copies d'examen en classe avec les élèves a pris fin jeudi dernier, alors que les conseils de classe devraient avoir lieu à partir d'aujourd'hui. M. K.

POUR ACCUEILLIR LES MEILLEURS LAURÉATS DU BEM

Vers la création de 5 lycées régionaux des mathématiques

Bientôt, l'Algérie se dotera de 5 lycées régionaux spécialisés en mathématiques. C'est ce qu'a annoncé, hier à Alger, le ministre de l'Éducation nationale Mohamed Seghir Saadaoui, lors d'une cérémonie organisée à l'occasion de la célébration de la journée internationale des mathématiques au pôle scientifique et technologique Abdelhafid Ihaddaden de Sidi Abdellah. Pour le ministre, cette démarche vise à attirer les élèves qui décrochent des moyennes excellentes lors des examens du BEM. « Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la stratégie que le ministère de l'Éducation nationale

entend développer avec la participation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, compte tenu de l'intérêt croissant porté pour les mathématiques, notamment les mathématiques appliquées, qui constituent le fondement de la technologie moderne, de l'intelligence artificielle, de la physique spatiale et des sciences médicales modernes » a-t-il expliqué. Ces lycées sont ouverts aux collégiens des différentes wilayas du pays, ayant obtenu les meilleurs résultats à l'examen du BEM et qui sont sélectionnés à la base des meilleures notes en mathématiques. Ces

établissements offrent des opportunités et des perspectives prometteuses aux élèves. Les programmes d'enseignement appliqués dans ce lycée sont les mêmes que ceux en vigueur dans les lycées d'enseignement général et technique. Cependant, les programmes seront adaptés aux capacités et à la performance des élèves ainsi qu'aux exigences de la filière. Les élèves pourront, après l'obtention du baccalauréat « Mathématiques, informatiques », s'inscrire à l'université avec possibilité de rejoindre les classes préparatoires pour les écoles supérieures. M. K.

11 nouveaux établissements scolaires à Batna

Pas moins de 11 nouveaux établissements scolaires seront ouverts d'ici la prochaine rentrée des classes dans plusieurs communes de la wilaya de Batna, a indiqué, samedi, le directeur de l'éducation, Athmane Hamena. Il s'agit, a précisé le même responsable, de 6 écoles primaires, de 4 collèges d'enseignement moyen (CEM) et d'un lycée dont les travaux de réalisation sont en phase d'être réceptionnés. En plus de ces structures, le secteur de l'éducation sera également renforcé par la livraison attendue de 18 classes d'extension dans le palier moyen et de 3 cantines scolaires dans plusieurs écoles primaires, a ajouté M. Hamena, précisant que toutes ces infrastructures sont situées dans les communes de Batna, d'Ain Touta, d'Oued Chaâba, de Merouana, d'Arris, de Boulhilat, de Seriana, d'El Madher et de Fom Toub. Par ailleurs, plusieurs autres structures gérées par les collectivités locales, à savoir 51 classes d'extension, 15 cantines scolaires et 2 unités de dépistage et de suivi en milieu scolaire (UDS) sont en cours de réalisation, outre des travaux de la réhabilitation de 8 lycées et de 10 CEM. La wilaya de Batna compte, à travers ses 61 communes, 666 écoles primaires (dont 561 dotées de cantines), 188 CEM et 95 lycées. En matière de transport scolaire, 551 bus sont opérationnels, notamment dans les communes éloignées et isolées, a-t-on affirmé.

APS

Campagne de réparation des fuites d'eau à Oran

Une vaste campagne pour éliminer les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable a été lancée, samedi, à travers l'ensemble du territoire de la wilaya d'Oran, avec la participation des unités de l'Algérienne des eaux provenant de 19 wilayas.

Le wali d'Oran, Samir Chibani, accompagné de l'inspecteur général du ministère de l'Hydraulique, Mohsen Ghribi Dia, et du directeur général de l'Algérienne des eaux, Mustapha Reguig, a donné le coup d'envoi de cette campagne, organisée par la Société de l'eau et de l'assainissement d'Oran "SEOR", avec la participation des unités de l'Algérienne des eaux de 19 wilayas de l'ouest et du centre du pays. Le wali d'Oran a indiqué, dans une déclaration à la presse en marge de la cérémonie de lancement de cette campagne, que la société "SEOR" a recensé 550 fuites à travers les différentes régions de la wilaya, qui seront réparées par les équipes techniques. Il a également souligné que cette campagne a été organisée conformément aux recommandations du ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, après la mise en service de la station de dessalement d'eau de mer de Cap Blanc. Le directeur de la société "SEOR", Oussama Heleili, a de son côté précisé qu'environ 30 équipes techniques de "SEOR" et de l'Algérienne des Eaux, composées de 100 agents, travailleront pendant une semaine sur la réparation des fuites.

Saisie de plus de 184 tonnes de produits alimentaires

Le sous-directeur du ministère du Commerce intérieur et du Contrôle du marché, chargé de la normalisation des produits alimentaires, Nouredine Haridi, a révélé, jeudi, que 184,59 tonnes de produits alimentaires ont été saisies durant la première semaine du Ramadan dans le cadre des efforts de contrôle commercial de la qualité et de lutte contre la fraude.

Inès B.

«P rès de 59 884 interventions sur le terrain ont été enregistrées, dont 51 600 au niveau de la vente au détail, 3 964 au niveau de la vente en gros, 3 792 au niveau de la production et 528 au niveau de l'importation. Ces interventions ont permis de détecter 8 057 infractions et d'émettre 7 815 rapports de suivi juridique», a-t-il déclaré lors de son passage à la radio chaîne 1. Le représentant du ministère du Commerce a déclaré que «ces mesures visent à protéger la santé des consommateurs et à dissuader les contrevenants», poursuivant que des infractions ont été enregistrées concernant «le non-respect des conditions d'hygiène, l'affichage de matériaux impropres à la consommation, en plus des infractions de non-facturation et de publicité frauduleuse». Concernant la disponibilité des produits de large consommation durant le mois de Ramadan, le sous-directeur du ministère du Commerce intérieur et du Contrôle du marché a expliqué que, depuis le 20 janvier, les marchés nationaux sont approvisionnés quotidiennement en 3 600 tonnes d'huile, 4 500 tonnes de sucre et 10 000 tonnes de semoule, en plus des grandes quantités de viande rouge importée et des 622 marchés locaux où 9 011 opérateurs



économiques exposent leurs produits. "Tout cela a contribué à la stabilité des prix, contrôlés par les agents de contrôle et à la répression des fraudes par des visites sur le terrain", ajoute-t-il. La stabilité des marchés nationaux a également été favorisée, selon lui, par la cartographie numérique de la distribution alimentaire, qui a permis de suivre la chaîne de distribution. "Le suivi quotidien de la distribution du lait en poudre par les

différentes directions commerciales, en coordination avec les cellules de vigilance au niveau des wilayas et le ministère de l'Agriculture, a permis l'injection de quantités plus importantes dans certains États, à la demande des gouverneurs, pendant le mois de Ramadan", poursuit M Haridi. Il a par ailleurs évoqué la campagne de sensibilisation pour lutter contre le phénomène du gaspillage alimentaire et qui a

été lancée au début du mois sacré, en coordination avec les secteurs ministériels et la société civile dans 58 wilayas. La campagne met l'accent sur la rationalisation de la consommation par des actions et des portes ouvertes. Elle cible également les étudiants des établissements d'enseignement afin de les sensibiliser à l'importance de réduire les déchets et de promouvoir une consommation rationnelle. Dans ce contexte, M.

Haridi a rappelé les objectifs de développement durable, qui appellent à une réduction de 30 % du gaspillage alimentaire à l'échelle mondiale d'ici 2030, afin de préserver les ressources pour les générations futures. Évoquant la sécurité alimentaire, l'invité de la chaîne 1 a indiqué que des travaux étaient en cours pour réviser et modifier la loi n° 09.03 sur la protection des consommateurs.

I. B.

Transports : les orientations de Saïd Sayoud

Le ministre des Transports, Saïd Sayoud, a donné, jeudi, des orientations pour accélérer les procédures nécessaires à la création d'une société spécialisée dans le transport aérien domestique, indique un communiqué du ministère. Ces orientations ont été données lors d'une réunion technique présidée, jeudi au siège du ministère, par M. Sayoud, en présence des cadres centraux, du directeur général (DG) de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC), du président directeur général (PDG) d'Air Algérie, du PDG de la Société de gestion des services aéroportuaires d'Alger (SGSIA), et du DG de l'Établissement de gestion de services aéroportuaires d'Alger (EGSA-Alger). Lors de cette réunion, "le ministre a donné une série d'orientations pour accélérer les procédures nécessaires à la création de cette société spécialisée dans le transport aérien domestique", précise le communiqué. Il a également été question, lors de cette réunion, de développer et de moderniser l'aéroport international d'Alger, en le dotant des dernières technologies, ajoute la même source.

Cette réunion intervient en application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, données lors de la réunion de travail tenue, mercredi, portant création d'une société, filiale d'Air Algérie, spécialisée dans le transport aérien domestique.

La compagnie chinoise ZPEC obtient la préqualification d'opérateur investisseur

L'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (Alnaft) a attribué une attestation de préqualification à la compagnie chinoise Zhongman Petroleum and Natural Gas Group Corp Ltd. "ZPEC", en qualité d'opérateur-investisseur onshore, a-t-elle annoncé jeudi dans un communiqué. La remise de cette attestation de préqualification s'est déroulée, jeudi, lors d'une cérémonie présidée par Mourad Beldjehem, pré-

sident du Comité de direction d'Alnaft, a précisé la même source. L'attestation a été remise par le directeur de la division Promotion et valorisation du domaine minier hydrocarbures au sein d'Alnaft, Lounes Adour, au manager général assistant de la compagnie ZPEC, M. Sun Qi, a ajouté le communiqué. La compagnie chinoise "accorde, actuellement, un intérêt avéré à l'investissement en Algérie par la participation au déroulement

des DATA ROOM, organisé par Alnaft dans le cadre de l'appel à la concurrence international Algeria Bid Round 2024", a fait savoir l'agence. Fondée en 2003 et entrée en bourse à Shanghai en 2017, ZPEC est une compagnie privée qui active dans l'exploration et la production des hydrocarbures, notamment en Chine et à l'international, à savoir au Kazakhstan et en Irak, a-t-on souligné de même source.

Énergie renouvelable : renforcement de la coopération avec les Allemands

Les progrès réalisés en matière de coopération bilatérale et de projets conjoints, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, du développement de l'hydrogène et de l'efficacité énergétique, ont été le sujet discuté entre le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Énergie, chargé des énergies renouvelables, Nouredine Yassaâ et l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne auprès de l'Algérie, selon un communiqué du ministère de l'Énergie, des Mines et des énergies renouvelables. Lors de la rencontre qui s'est déroulée en présence de cadres du ministère, "les deux parties se sont félicitées du progrès réalisé en matière des projets communs, à leur tête le projet "TaqaHy" qui vise à renforcer les compétences techniques via la chaîne de la valeur complète des énergies renouvelables et de l'hydrogène

et le projet "South 2 Corridor" qui représente un pas important vers la consécration de l'Algérie en tant que principal fournisseur de l'hydrogène propre vers l'Europe", ajoute le communiqué. La rencontre a également été une occasion pour "évaluer les relations de coopération entre l'Algérie et l'Allemagne dans le domaine de l'énergie renouvelable, le développement de l'hydrogène et l'efficacité énergétique, mais aussi pour explorer les perspectives d'investissement entre les sociétés des deux pays et renforcer l'échange d'expériences et d'expertises outre le transfert de technologie, la formation et les efforts communs à même de réduire l'empreinte carbone conformément aux orientations mondiales de la transition énergétique". M. Yassaâ a affirmé l'importance du partenariat entre l'Algérie et l'Allemagne

dans le secteur des énergies renouvelables, soulignant l'engagement de l'Algérie à développer des projets durables de nature à renforcer sa place en tant que plaque tournante stratégique en matière d'énergies propres, grâce à ses larges ressources naturelles et humaines. De son côté, l'ambassadeur allemand a exprimé "la volonté de son pays de renforcer la coopération avec l'Algérie", mettant en avant "les grandes potentialités du secteur énergétique algérien, notamment en matière d'énergies renouvelables et d'hydrogène vert". Il a également affirmé "la disponibilité de l'Allemagne à soutenir les projets algériens dans ce domaine, à travers des investissements directs et des partenariats stratégiques à long terme", conclut le communiqué.

R.E.

ALI HAMANI, PRÉSIDENT DE L'APAB À L'EXPRESS :

«La production des boissons énergisantes est encadrée et réglementée»

Dans cet entretien, M. Hamani, président de l'association des producteurs algériens de boissons, revient sur la sensibilisation à la consommation de boissons énergisantes. Il a également présenté les statistiques concernant le marché algérien des boissons en 2024.

Entretien réalisé par Inès B.

L'EXPRESS: L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS ALGÉRIENS DE BOISSONS (APAB) A PUBLIÉ LE 26 JANVIER UN COMMUNIQUÉ POUR METTRE EN GARDE CONTRE LES RISQUES LIÉS À LA CONSOMMATION DE BOISSONS ÉNERGISANTES. L'APAB A MÊME PARTICIPÉ À LA RÉUNION ORGANISÉE LE 19 JANVIER 2025 PAR L'ASSOCIATION « EL-AMAN » DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS, RELATIVE AU MODE DE CONSOMMATION DES BOISSONS ÉNERGISANTES. PEUT-ON AVOIR PLUS DE DÉTAILS SUR CETTE RÉUNION ?

M. HAMANI: Le communiqué de l'APAB avait pour objectif de rappeler les mises en garde sur les risques liés à la consommation abusive des boissons énergisantes par une frange de consommateurs qui ne devrait pas s'adonner à leur consommation, notamment les enfants en bas âge. Ce phénomène a été constaté et relevé par les services de sécurité qui ont attiré l'attention des pouvoirs publics. Ce communiqué fait suite aux travaux des représentants des membres de la commission intersectorielle qui s'est réunie le 19 janvier 2025 en coordination avec l'Association des consommateurs EL AMAN.

Il est à rappeler qu'une boisson énergisante est une boisson destinée à donner un regain d'énergie à son consommateur, en utilisant un mélange d'ingrédients stimulants. Ces boissons contiennent une grande variété de composés organiques excitants comme la caféine, ou d'autres comme les vitamines de la série B, et parfois des extraits de plantes comme le guarana. Ces composés sont associés à des acides aminés comme l'arginine, la taurine qui permettrait d'accroître la durée d'effet des excitants. La production des boissons énergisantes est encadrée, puisque réglementée à travers l'arrêté interministériel du 29 août 2022 portant adoption du règlement technique fixant les spécifications de certaines boissons rafraîchissantes (publié au JO n°75 du 13.11.2022). Il faut signaler que nous sommes dans l'attente de l'AIM modificatif qui devait être promulgué. La boisson énergisante est une catégorie de boissons rafraîchissantes dont la production obéit à des spécifications strictes et particulières, notamment en matière de mises en garde devant être apposées sur l'étiquetage informatif des consommateurs, expri-



Ali Hamani

mée notamment par la mention « ne convient pas aux enfants de moins de 16 ans », cette frange étant celle fréquentant le milieu scolaire. Le problème soulevé concerne le mauvais usage. C'est pour cela que nous devons tous, en tant que consommateurs, prendre nos précautions à ce sujet et lire attentivement les mentions obligatoires figurant sur l'étiquetage informatif des produits, tel qu'il est réglementé. En conséquence, il est préconisé de ne pas diaboliser « la boisson énergisante », qui peut être consommée avec modération par les consommateurs indiqués et concernés, au même titre que les autres catégories de boissons. Il est à signaler que l'article 16 de l'arrêté suscitait a précisé que « les mises en garde indiquées pour les boissons énergisantes, doivent être regroupées dans un même emplacement de l'étiquetage, notamment ce qui suit : « Ne convient pas : aux femmes enceintes ou allaitantes, aux enfants de moins de 16 ans ; aux diabétiques et hypertendus ; aux personnes sensibles à la caféine ; aux personnes souffrant d'épilepsie et d'insuffisances cardiaques, si les boissons contiennent de la taurine ; aux personnes cardiaques, schizophrènes ou insomniaques, si les boissons contiennent du ginseng ».

EST-CE QU'IL Y A EU UN ÉCHO AUPRÈS DES CONSOMMATEURS CONCERNANT VOTRE APPEL À LA VIGILANCE ?

En tant qu'association des producteurs de boissons, nous l'espérons, puisque cela nous a tenu à cœur d'avoir fait ce communiqué. Il faut signaler aussi que même certains parents d'élèves achètent ce genre de boissons à leurs enfants de bas âge. Outre les boissons énergisantes, il y a la boisson du "Cherbet" qui se

consomme beaucoup en ce mois sacré du ramadan, mais certains producteurs ne respectent pas les normes d'hygiène malgré les différentes alertes des associations de protection des consommateurs à ce sujet.

QUE FAUT-IL FAIRE À CET EFFET, À VOTRE AVIS ?

Pour les unités industrielles produisant de la boisson « cherbette » cela ne pose aucun problème, car ces unités sont certifiées ISO 22000 et HACCP.

Par contre, le risque est au niveau des artisans et des personnes qui la produisent, soit au niveau de leurs domiciles, soit en magasins restreints ne disposant pas de commodités et qui ne respectent pas les normes d'hygiène. Vous remarquerez que cette boisson est généralement vendue en sachet cellophane et exposée soit sur les étals, soit sur la voie publique.

L'APAB A SIGNÉ, LE 16 FÉVRIER 2025, UNE CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITÉ D'ALGER 1 BENOUCHEF BENKHEDDA. PEUT-ON AVOIR PLUS DE DÉTAILS SUR CETTE CONVENTION ?

Cette convention a pour objet de formaliser la volonté des deux parties d'instaurer un partenariat scientifique et technique, dans une perspective de relations privilégiées à long terme, en collaborant notamment au développement des activités pédagogiques et de formation, et/ou de recherche, et/ou à l'organisation de tout événement permettant de valoriser la recherche, le développement technologique dans le secteur des sciences de l'aliment et de l'industrie agroalimentaire, notamment des boissons. Il est en effet très important que l'université s'ouvre vers le monde de l'in-

dustrie, notamment pour la mise en œuvre des aspects pratiques et de terrain.

QUELLE EST LA SITUATION ACTUELLE DU MARCHÉ DES BOISSONS EN ALGÉRIE ?

Nous considérons que le marché des boissons est satisfaisant comparativement aux besoins de consommation nationale puisqu'il les couvre à 100 %, dont 85 % par les seules entreprises affiliées à l'APAB. Statistiquement parlant, la consommation des boissons estimée en 2024 est comme suit : pour les jus de fruits, 0,7 milliard de litres, soit 17,5 litres par habitant et par an ; les boissons rafraîchissantes (gazeuses et non gazeuses) 1,5 milliard de litres et 37,5 litres consommés par habitant et par an ; alors que les eaux embouteillées, c'est 2,10 milliards de litres, soit 52,5 litres consommés par habitant et par an. S'agissant des prix pratiqués, il n'y a pas eu d'augmentation majeure, sauf en ce qui concerne l'indexation des augmentations du prix des intrants et autres matières premières, dont celles importées, à l'instar notamment du PET utilisé comme matériau d'emballage. Toutefois, il faut noter que la consommation de certaines boissons rafraîchissantes (sodas, limonades...) a légèrement diminué, du fait que le consommateur algérien a privilégié de s'orienter vers les jus de fruits, les nectars et les boissons aromatisées aux jus de fruits ainsi que vers les eaux embouteillées (eaux minérales naturelles et eaux de sources).

QUELLES SONT LES PROCHAINES ACTIVITÉS DE L'APAB ?

En tant qu'association professionnelle, nous accompagnons les entreprises membres dans leur domaine d'activité en : assurant la veille juridique pour tout ce qui se rapporte aux différents produits des cinq sous-filiales représentées au sein de l'APAB ; étant à l'écoute de tous problèmes et/ou contraintes rencontrés par les producteurs de boissons membres de l'APAB (utilisation des additifs alimentaires, certification halal des intrants et autres nouvelles dispositions venant à être initiées et/ou instaurées) et d'agissant en conséquence pour que leurs produits soient en conformité. Participant aux foires et salons spécialisés concernant directement ou indirectement les boissons (DJAZAGRO, SIPSA FILAHA, Plast & Printpack, BELVAG...) ainsi qu'aux séminaires sur des thématiques spécifiques aux boissons, telle que la contrefaçon des marques, etc. I. B.

CNRC : Zitouni appelle à adopter une approche moderne

Le ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Tayeb Zitouni, a tenu, jeudi, une réunion d'évaluation consacrée à l'examen des performances du Centre national du registre du commerce (CNRC), insistant sur sa modernisation pour être au diapason des mutations numériques, indique un communiqué du ministère.

Cette rencontre, s'inscrivant dans le cadre du suivi des performances des établissements et instances sous tutelle et du renforcement de leur rôle, s'est dérou-

lée en présence des cadres centraux du ministère ainsi que du directeur général par intérim du CNRC. A cette occasion, le ministre a affirmé que le développement du CNRC "est une nécessité" pour être au diapason des mutations numériques et économiques modernes, soulignant l'importance de sa modernisation pour en faire un organisme clé contribuant aux efforts du Gouvernement pour organiser l'activité économique et promouvoir le climat des affaires. Il a en outre mis en avant l'importance de transformer le

CNRC "en une référence de l'information économique" à travers la collecte, l'analyse et l'actualisation des données relatives aux entreprises commerciales, pour contribuer à la consolidation de la gouvernance de l'activité économique et au soutien aux politiques publiques nécessitant des données précises, ajoute le communiqué. Zitouni a également appelé les cadres du CNRC à adopter une approche moderne basée sur les technologies de pointe et à encourager l'esprit d'initiative et la création de nouveaux services adap-

tés aux besoins des acteurs économiques, commerçants et investisseurs, dans le souci de faciliter les démarches et d'assurer des prestations à valeur ajoutée. Au terme de la réunion, M. Zitouni a insisté sur l'accélération de la mise en œuvre de ces réformes, soulignant que la transformation du centre en une institution de référence en termes de données et d'organisation de l'activité économique constituera une étape cruciale pour la réalisation d'un développement économique durable, conclut la même source.

TÉMOIN IMMuable DE LA SUCCESSION DE PLUSIEURS CIVILISATIONS

La mosquée Abou Al-Mouhadjir Dinar de Mila, en cours de restauration

Edifiée par l'émir (ou général) de l'Ifrikia, Abou Al-Mouhadjir Dinar sur les ruines d'une église byzantine, cette mosquée est la première construite en Algérie et la deuxième en Afrique du Nord après celle de Kairouan en Tunisie.

La restauration de la mosquée Abou Al Mouhadjir Dinar, appelée aussi mosquée Sidi Ghanem, située au cœur du vieux Mila, se poursuit minutieusement pour redonner tout son lustre à cet inestimable patrimoine, témoin immuable de la succession de plusieurs civilisations. Les services locaux du secteur de la culture entendent, à travers le projet de restauration, valoriser un repère ayant une structure archéologique propre à lui, "afin qu'il serve de centre d'interprétation muséale où les visiteurs pourront apprendre davantage sur plusieurs étapes importantes de l'histoire de l'Algérie", a indiqué, à l'APS, le chef du service du patrimoine culturel à la direction du secteur, Lezghad Chiaba.

Le responsable a rappelé que la construction de ce monument remonte soit l'an 670, soit l'an 59 de l'Hégire. Edifiée par l'émir (ou général) de l'Ifrikia, Abou Al-Mouhadjir Dinar sur les ruines d'une église byzantine, cette mosquée est la première construite en Algérie et la deuxième en Afrique du Nord après celle de Kairouan en Tunisie.

La mosquée a été réalisée au moyen de matériaux introduits par les civilisations Romaine et Byzantine (pierres de taille polies de grandes dimensions, marbre, briques réfractaires et autres), tout en respectant consciencieusement les caractéristiques de l'architecture islamique de cette époque. A son achèvement, la mosquée avait une forme rectangulaire et comprenait 42 colonnes, 7 plateformes décorées de carreaux stylisés et 4 corridors. On y accédait par une porte massive en bois de deux battants, placée dans le mur Est de l'édi-



fice, et surmontée d'un arc en briques décoré d'écritures arabes en caractères coufiques (ou Kûfi). La mosquée, intégrée dans le vieux Mila, lui-même entouré de la muraille byzantine, a conservé sa forme jusqu'à l'année 1839. Les sources historiques traitant de la période islamique dans la région avant cette date n'indiquent pas, selon M. Chiaba, que des modifications ou des travaux aient été effectués au niveau de la mosquée. Cependant, dès l'arrivée à Mila des forces d'occupation française, le minaret a été démolit et le toit remplacé. Et, des ouvertures et de nouvelles annexes ont été ajoutées, notamment au premier étage qui fit office d'hôpital, le reste ayant servi de caserne et le sous-sol d'écurie, selon la même source.

UN BIEN CULTUREL À PRÉSERVER

Après l'indépendance, le site de la mosquée a été utilisé, durant un certain temps, comme

annexe d'école avant d'être abandonné, ce qui a entraîné des détériorations causées par des facteurs naturels et humains. La situation a ainsi perduré jusqu'au classement de la mosquée (par le secteur de la culture de l'époque) en tant que "bien culturel dans un secteur protégé de la vieille ville de Mila".

La multiplication des efforts pour protéger cette mosquée à valeur archéologique, a abouti à l'inscription d'une opération de restauration pour laquelle une étude technique a été lancée après la désignation, en 2019, d'un bureau d'étude qualifié. La première phase des travaux "urgents", lancés pour consolider la structure de l'édifice, a donné lieu au traitement des fissures, à la reconstruction de certains murs et à la réparation de la toiture. Les travaux de restauration proprement dits, entamés en 2024 pour durer 27 mois, se déroulent à un "bon rythme" et conformément aux normes exigées en

matière de remise en état d'édifices historiques à préserver. Aujourd'hui, les travaux connaissent un taux d'avancement de l'ordre de 50 %, selon Nadir Kahla, représentant du bureau d'études chargé du suivi du projet de restauration de la mosquée Abou Al-Mouhadjir Dinar, et spécialiste en archéologie.

Il a expliqué que les travaux en cours comprennent la restauration des murs intérieurs du monument, la modification des colonnes et la réparation de la toiture à l'aide de pierres, de briques et de différents matériaux semblables à ceux utilisés à l'origine. Le pari, en passe d'être gagné, consiste à redonner toute sa splendeur à l'édifice tout en lui faisant conserver sa beauté et ses particularités d'origine pour que les visiteurs se trouvent, à l'avenir, plongés dans la période durant laquelle la mosquée a été édifée.

CONSTANTINE

"ENAFKA", UNE TRADITION ANCESTRALE CONSACRANT L'ESPRIT DE SOLIDARITÉ À LA MI-RAMADHAN

La tradition ancestrale "Enafka" coïncidant avec la veille du 15ème jour du mois sacré de Ramadhan constitue à Constantine une occasion pour consolider l'esprit de solidarité et de cohésion entre les familles.

L'évènement marquant la moitié du mois sacré porte des valeurs authentiques d'entraide et de solidarité remontant à des siècles et que les habitants de Constantine préservent avec beaucoup d'attention, témoigne Hadja Zohra, 88 ans, qui souligne l'appellation de cette tradition dite localement "Enafka", signifiant dons en espèces ou en nature en faveur notamment des démunis.

Depuis des lustres, les Constantinois saisissent l'occasion pour faire des dons aux démunis et offrir également des repas de F'tour pour la famille élargie, les amis ou les voisins. L'essentiel, selon Hadja Zohra, c'est de mettre en avant le sens du partage et de solidarité. "C'est l'essence même de cette tradition ancrée", a-t-elle soutenu. Constantine se transforme, en la circonstance, en espace pour la préservation de cette forme de solidarité dans une ambiance marquant les foyers que les restaurants

Errahma où des plats traditionnels comme Chekhchoukha, Trida, Chebah Essafra, sont servis au profit des démunis.

Un "menu spécial" est préparé ce jour-là dans les restaurants Errahma avec le concours de bienfaiteurs, a indiqué Mme Nacira, une mourchida de la mosquée El Forkane dans la ville de Constantine participant à la préparation du F'tour d'Enafka dans le restaurant Errahma ouvert sur la route d'Ain El Bey. Selon la mourchida, les préparatifs pour Enafka ont commencé depuis trois jours déjà, car il s'agit d'un évènement important au double plans religieux et social. "Rien ne doit être laissé au hasard et le service doit être au top, d'autant que tous les ingrédients sont là grâce à la contribution des bienfaiteurs", a-t-elle expliqué.

La même ambiance est attendue dans les foyers et à travers les cités universitaires où des menus spéciaux sont préparés à cette occasion qui vient perpétuer une tradition ancestrale d'une grande valeur sociale. L'évènement est aussi mis à profit par les personnes aisées pour mener des actions caritatives au profit des démunis conformément aux préceptes de l'Islam.

PUBLICITÉ

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE M'SILA
DAIRA DE CHELLAL
COMMUNE D'OULED MADHI
Numéro d'identification fiscale: 42000200002803901009

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de la loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Le Président du Conseil Populaire Municipal de la commune d'Ouled Madhi informe tous les soumissionnaires ayant répondu à l'avis d'appel d'offres ouvert avec qualifications minimales n° 01/2025, paru dans le quotidien Algérie Match en langue arabe le 19/01/2025. Et publié dans le quotidien L'EXPRESS en français le 19/01/2025 et relatif au projet :

Leçon 01: Suivi et réalisation d'un puits de remplacement dans le village d'Ouled Dehim.

Leçon 02 : Entretien et extension du réseau d'eau potable à : (Ouled Dehim, Biadha, Ced El-Ghaba).

Leçon 03: Extension du réseau d'eau potable à Ouled Abdallah.

Après l'évaluation technique et financière des offres soumises, les subventions temporaires ont été annoncées :

N° Lot	SOUSSIONNARE	NIF	Montant TTC après rectification (DA)	TOTAL NOTE TECHNIQUE	OBS
Leçon 01: Suivi et réalisation d'un puits de remplacement dans le village d'Ouled Dehim.	EURL GOLDEN DJOUD INVEST :Awina Makhlouf	002428056567562	10.977.750,00 DA	44.67	Techniquement Qualifié Et Moins D'offre financière
Leçon 02 : Entretien et extension du réseau d'eau potable à : (Ouled Dehim, Biadha, Ced Al-Ghaba).	EURL BIGOUN STAR ALGERIA : IAmara Mohammed	001928056469149	3.283.567,00 DA	51	Techniquement Qualifié Et Moins D'offre financière
Leçon 03: Extension du réseau d'eau potable à Ouled Abdallah	Entreprise de Grands Travaux Publics Hydrauliques : Ben yaHay Youssef	18828010249919800000	2.051.560,00 DA	35.33	Techniquement Qualifié Et Moins D'offre financière

Note : Tout entrepreneur qui conteste choix peut déposer un recours auprès de la Commission des marchés publics dans un délai maximum de (10) jours à compter de la date de publication de cette annonce, conformément à l'article 82 du décret susmentionné. - Les entrepreneurs participants qui souhaitent consulter en détail les résultats de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à contacter les services de la commune dans un délai maximum de 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'annonce des attributions provisoires.

BLIDA

Moderniser les établissements de jeunes pour davantage d'attractivité

Le ministre de la Jeunesse chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, Mustapha Hidaoui, a souligné, jeudi à Blida, l'importance de moderniser les établissements dédiés aux jeunes tant sur le plan structurel que des services pour les rendre plus attractifs. Dans une déclaration à la presse, en marge d'une visite de travail aux infrastructures de jeunesse dans les communes de Bougara, Blida et Chiffa, le ministre a indiqué que son secteur «travaille à remodeler les établissements de jeunes» de manière à répondre aux exigences de l'époque et à «relever le niveau de performance du secteur». Les modèles futurs des établissements de jeunes qui seront réalisés à l'avenir seront modernisés et constitueront un espace ouvert en phase avec les nouveaux choix des jeunes et les services supplémentaires qu'ils demandent. L'objectif est d'en faire «une destination où ils peuvent passer leur temps, pratiquer leurs loisirs et développer leurs compétences, et ce, en application des aspirations du secteur visant à renforcer l'attractivité de l'établissement de jeunesse», a-t-il ajouté. Grâce aux établissements de jeunes, souligne M. Hidaoui, «il est possible de renforcer la sensibilisation aux convictions nationales, notamment la citoyenneté, la citoyenneté numérique, le sens civique, l'esprit national et la préservation de la mémoire nationale». Le ministre a affirmé que sa visite aux structures dédiées aux jeunes à Blida lui a permis de «prendre connaissance d'un modèle prometteur des efforts consentis par les cadres du secteur pour attirer les jeunes et assurer leur encadrement et structuration», ajoutant que de telles visites lui offraient l'occasion de «motiver les jeunes cadres et les inciter à mieux adhérer à la vocation du secteur». M. Hidaoui a inspecté nombre de maisons de jeunes dans la commune de Bougara (maisons et auberges de jeunes) ayant bénéficié d'une large opération de restauration. Il a également sillonné une exposition de diverses innovations de jeunes en robotique et dans le domaine des technologies de la communication, insistant à l'occasion sur l'importance de revaloriser le rôle des maisons de jeunes pour en faire leur premier refuge et de former des jeunes créateurs de contenus utiles.

Dans la commune de Chréa, M. Hidaoui a inspecté le projet de réalisation d'une maison de jeunes de 80 lits, dont la réception est prévue pour mai prochain, laquelle constituera, selon lui, «un véritable acquis» pour cette région touristique.

RÉGIMES PAUVRES EN GLUCIDES

Des habitudes alimentaires qui favorisent le cancer colorectal

Les régimes pauvres en glucides sont pointés du doigt par une récente étude, estimant que ces habitudes alimentaires pourraient favoriser le développement de cancers colorectaux en modifiant l'équilibre des bactéries intestinales.



Adopter un régime pauvre en glucides peut sembler bénéfique pour perdre du poids ou stabiliser sa glycémie. En limitant les sucres, souvent présents dans les céréales, les fruits et les produits transformés, l'organisme puise dans ses réserves de graisses pour produire de l'énergie. Toutefois ces régimes qui reposent sur une réduction drastique des glucides dans l'alimentation quotidienne suscitent de nouvelles interrogations. Leurs bienfaits ont été remis en question, par une récente étude, qui révèle qu'ils pourraient augmenter le risque de cancer colorectal en impactant négativement l'équilibre

des bactéries intestinales. En effet, des chercheurs de l'Université de Toronto ont exploré les interactions entre l'alimentation et le microbiote intestinal. Leurs travaux, publiés dans Nature Microbiology, dévoilent qu'un régime pauvre en glucides et en fibres solubles favorise la prolifération de bactéries productrices de toxines, augmentant ainsi les risques de cancer colorectal. Cette étude met l'accent sur un lien potentiel entre alimentation faible en glucides et développement de polypes dans le côlon. Les résultats ont montré une altération de l'équilibre intestinal chez les souris étudiées. La barrière

muqueuse, qui protège normalement le côlon contre les bactéries, devenait plus fine. Cela permettait à des toxines bactériennes de provoquer des dommages directs à l'ADN. Ces dommages favorisaient la formation de tumeurs et une inflammation chronique, facteurs bien connus dans l'apparition de cancers.

LE RÔLE DES BACTÉRIES INTESTINALES

«En l'absence de fibres solubles, l'équilibre du microbiote intestinal est perturbé. Les bactéries bénéfiques diminuent, tandis que les souches pathogènes, comme certaines E. coli, prolifèrent.

Cette dysbiose favorise l'inflammation et la formation de tumeurs, soulignant l'importance d'une alimentation équilibrée pour maintenir un microbiote sain », souligne l'étude. Cette même source met en avant l'impact protecteur des fibres : «les fibres solubles, présentes dans les légumes, les fruits et les légumineuses, jouent un rôle important dans la protection de la muqueuse intestinale. L'étude a montré que leur réintroduction dans l'alimentation des souris réduisait l'inflammation et le nombre de tumeurs. Ces fibres agissent comme un bouclier en renforçant la barrière de mucus, limitant ainsi l'accès des toxines bactériennes aux cellules du côlon ».

Les chercheurs ont également observé que «les fibres solubles modifient la composition du microbiote intestinal. Elles favorisent la croissance de bactéries bénéfiques, qui produisent des acides gras à chaîne courte, essentiels pour la santé intestinale. Ces composés réduisent l'inflammation et maintiennent l'intégrité de la paroi intestinale, empêchant la prolifération de bactéries pathogènes ». Ainsi, les fibres solubles semblent inhiber la production de colibactine par certaines souches d'E. coli. En nourrissant les bactéries bénéfiques, elles créent un environnement moins propice aux agents pathogènes. Cette découverte souligne l'importance d'une alimentation riche en fibres pour prévenir les maladies intestinales, y compris le cancer colorectal. En somme, les bénéfices apparents des régimes pauvres en glucides ne doivent pas masquer leurs impacts potentiellement négatifs sur la santé intestinale. A.B.

17ÈME COLLOQUE DES DOUROUSS MOHAMMADIA À ORAN

L'impact du soufisme dans l'immunisation de la société

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmeïdi, a souligné, jeudi soir à Oran, que le soufisme en Algérie a eu un grand impact dans l'immunisation de la société contre les divers défis menaçant les valeurs spirituelles et ciblant la cellule familiale. Lors de sa conférence à l'occasion de l'ouverture du 17e Colloque de la série des Dourouss Mohammadia de la zaouïa Belkaidia El-Hebria, qui aborde cette année le thème «Le soufisme, essence de la religion et étape de l'Ihsan», le ministre a souligné que «le soufisme en Algérie, équilibré entre la charia et la vérité, entre la science et la purification, a eu un impact majeur dans la protection de la société contre les défis menaçant les valeurs spirituelles et visant la cellule familiale en

diffusant des idées toxiques et des thèses destructrices. Il a indiqué que «l'imam Mohamed Ben Abdel Karim El Meghili a joué un rôle important dans la confrontation des grands défis, notamment en s'opposant aux croisades et en repoussant l'occupation étrangère, tout comme l'ont fait Sidi Boumediene El-Ghaouthi, l'Emir Abdelkader Benmahieddine, le cheikh Bouâmama, El-Haddad et d'autres érudits proches d'Allah». Il a salué l'impact profond des savants algériens dans ce domaine, notamment dans le soufisme sunnite, la conduite correcte et la préservation de cet héritage, tout en apportant des contributions nouvelles. Il a ajouté que «le rôle du soufisme, en tant que mouvement de résistance culturelle et spirituelle, consiste à relier le

musulman avec ses racines profondes, à affirmer que la modernisation ne signifie pas l'occidentalisation et que l'ouverture ne signifie pas l'absorption. Cette édition voit la participation d'une pléiade de savants et d'hommes du fikh et théologiens d'Algérie et du monde musulman, notamment d'Égypte, du Liban, de Turquie, de Jordanie et du Soudan. Ils animeront des conférences dont les thèmes sont liés à l'axe principal de la rencontre, dont les travaux se poursuivront jusqu'au 21 mars prochain. Les conférences aborderont des sujets tels que «La charia et la vérité», «Les fondements secondaires de la science du soufisme», «La science et la connaissance chez les maîtres soufis», «L'école Chadhliya et son rôle dans le service du soufisme», «Nos maîtres de

la famille du Prophète dans les yeux des cheikhs de l'éducation et de la conduite», et «Le cheikh Sidi Abdelkader El Djilani El Hassani ». D'autres conférences ont également été programmées, intitulées «Le rôle des maîtres soufis dans le service du fikh et de ses sciences au sein des quatre écoles doctrines», «L'impact de la purification soufie dans l'éducation du cœur et la construction de l'homme», «Les voies soufies en Algérie», «Les principaux livres des maîtres soufis», «Les fondements de la charia de la science du soufisme», «Pour une vie spirituelle fondée sur l'Ihsan et soutenue par la tolérance, l'amour et la paix», «Le rôle des maîtres soufis dans le service des deux sources (le Coran et la Sunna)», entre autres.

ETATS-UNIS

L'ambassadeur d'Afrique du Sud «persona non grata»

La présidence sud-africaine a jugé samedi «regrettable» l'expulsion de son ambassadeur aux Etats-Unis, accusé par le chef de la diplomatie américaine Marco Rubio de «haïr» Donald Trump et déclaré «persona non grata».

Le secrétaire d'Etat américain Marco Rubio a déclaré vendredi l'ambassadeur d'Afrique du Sud aux Etats-Unis «persona non grata», l'accusant notamment de «haïr» Donald Trump.

Ebrahim Rasool «nourrit les tensions raciales, hait les Etats-Unis et hait le président» Donald Trump, a écrit Marco Rubio sur X, ajoutant que le diplomate sud-africain n'était «plus le bienvenu» à Washington et était dorénavant considéré comme «persona non grata».

La présidence sud-africaine «a pris acte de l'expulsion regrettable de l'ambassadeur d'Afrique du Sud aux Etats-Unis d'Amérique, Ebrahim Rasool», a-t-elle réagi dans un communiqué.

Elle s'est dite «déterminée cependant à construire une relation mutuellement bénéfique» avec Washington.

Cette décision s'inscrit dans un contexte de renforcement des relations entre les Etats-Unis et l'Afrique du Sud.

Depuis son retour à la Maison Blanche en janvier, Donald Trump a accusé Pretoria de traiter de façon «injuste» les descendants de colons européens, créant même une pro-



cedure d'asile aux Etats-Unis pour les «réfugiés afrikans». En plus de couper toute aide à l'Afrique du Sud, il avait alors décidé que les Etats-Unis encourageaient «la réinstallation» de ceux-ci, «fuyant la discrimination raciale encouragée par le gouvernement», selon lui. Elon Musk, natif d'Afrique du

Sud et puissant allié de Donald Trump, a également accusé le gouvernement sud-africain de discrimination envers les populations blanches. Un autre grand point de friction entre Pretoria et Washington est la plainte pour «génocide» déposée en 2023 par l'Afrique du Sud contre Israël devant la Cour

internationale de justice (CIJ) de La Haye. En février, le président sud-africain Cyril Ramaphosa a déclaré vouloir aller aux Etats-Unis, reconnaissant que «tout a déraillé» entre lui et Donald Trump depuis un premier appel entre les deux hommes au retour du président américain au pouvoir.

ITALIE

Fortes pluies en Toscane et Emilie-Romagne, placées en alerte rouge

De fortes pluies ont frappé vendredi la Toscane et l'Emilie-Romagne, poussant les autorités à placer en alerte rouge ces deux régions du centre-nord de l'Italie.

«J'invite tous les citoyens à la plus grande attention et prudence. La situation continuera de s'aggraver jusqu'à l'après-midi avec des pluies intenses et persistantes», a mis en garde sur les réseaux sociaux le président de la région Toscane, Eugenio Giani, alors que sont touchées notamment la capitale Florence, Pise, Prato et Pistoia. Des dizaines de demandes de secours sont parvenues à

la salle opérationnelle des pompiers de Florence, surtout pour des cas «d'inondations et de chauffeurs de véhicules en difficulté», ont-ils indiqué. Une vidéo postée par les pompiers montre des voitures immobilisées dans des rues, où le niveau de l'eau semble atteindre les 30 à 50 cm. Une autoroute a dû être fermée provisoirement dans la matinée. Dans la région voisine d'Emilie-Romagne, «la première vague d'intempéries, qui a frappé au cours de la nuit et dans la matinée la zone de Bologne (capitale de la région) et de la Romagne, est terminée et

la situation des fleuves est actuellement sous contrôle», a annoncé vendredi la région dans un communiqué.

«Mais l'alerte pour les prochaines heures reste maximale en raison de l'arrivée de nouvelles intempéries», a-t-elle averti. L'Emilie-Romagne a été touchée par des inondations catastrophiques en mai 2023 ayant entraîné la mort de 17 personnes et des milliards d'euros de dégâts. L'alerte rouge correspond à un «grave danger pour la sécurité des personnes avec de possibles pertes de vies humaines», selon la protection civile.

ETATS-UNIS

Le nombre de cas de rougeole au Texas et au Nouveau-Mexique s'élève à 294

Le nombre de cas de rougeole au Texas et au Nouveau-Mexique aux Etats-Unis est passé à 294 vendredi dernier, dépassant tous les cas américains enregistrés en 2024, alors qu'une épidémie qui a débuté fin janvier dans l'ouest du Texas se propage.

Les Etats-Unis ont signalé 285 infections au total l'année dernière, selon les données des Centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies. Les cas au Nouveau-Mexique et au Texas ont augmenté de 38 au cours des trois derniers jours, selon les

données des départements de la santé des deux Etats publiées vendredi.

Il y a eu 174 cas dans le comté de Gaines au Texas, le centre de l'épidémie, contre 156 cas le 11 mars. Jusqu'à présent, 34 patients ont été hospitalisés dans l'Etat.

Au Nouveau-Mexique, le nombre de cas est passé de 33 à 35 vendredi, dont deux cas dans le comté d'Eddy et le reste dans le comté de Lea, adjacent au comté de Gaines. Mardi, le département de la santé de l'Oklahoma a signalé deux cas «probables» après

que des personnes, exposées aux épidémies du Texas et du Nouveau-Mexique, ont présenté des symptômes semblables à ceux de la rougeole. Daniel Nichols, virologue à l'Université Seton Hall, a déclaré qu'il était difficile de dire à ce stade si l'épidémie se propage au-delà des deux Etats.

«Mais pour l'instant, avec le nombre de cas qui continue d'augmenter, cela reste une préoccupation majeure», a-t-il déclaré. Un enfant non vacciné et sans problème de santé sous-jacent est décédé

de la rougeole au Texas en février, marquant le premier décès aux Etats-Unis dû à cette maladie depuis 2015.

Le CDC a déclaré que le vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole est l'outil le plus important pour prévenir la rougeole. Le département de la santé de l'Etat du Texas a classé 257 patients comme «non vaccinés ou inconnus», c'est-à-dire des personnes n'ayant reçu aucune dose documentée de vaccin contre la rougeole plus de 14 jours avant l'apparition des symptômes.

CNUCED

Le commerce mondial atteint un record de 33.000 milliards de dollars en 2024

Le commerce mondial a atteint un niveau record de 33.000 milliards de dollars en 2024, enregistrant une croissance de 3,7% par rapport à 2023, selon la dernière Mise à jour du commerce mondial de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Les services ont été le principal moteur de cette croissance, avec une hausse de 9% sur l'année, représentant près de 60% de la croissance totale, note le rapport, ajoutant que le commerce des biens a progressé de 2%. En 2024, les économies en développement ont surpassé les pays développés, avec une hausse des importations et des exportations de 4% sur l'année et de 2% au quatrième trimestre. A l'inverse, le commerce des économies développées a stagné, leurs importations et exportations étant restées inchangées sur l'année et en recul de 2% au dernier trimestre, ajoute le rapport. Celui-ci souligne par ailleurs la montée des tensions géoéconomiques, des politiques protectionnistes et des différends commerciaux qui laisse présager des perturbations à venir, malgré les signes de stabilité commerciale au début de 2025. Le rapport, qui a été publié vendredi, appelle à des efforts pour prévenir la formation de blocs commerciaux isolés tout en gérant les changements de politique sans compromettre la croissance à long terme.

ZIMBABWE

124 cas de choléra

dans un nouveau foyer d'épidémie

Le Zimbabwe a recensé 124 cas confirmés de choléra depuis l'apparition d'un nouveau foyer de cette maladie en novembre de l'an dernier, a rapporté vendredi le ministre de la Santé et de la Protection de l'enfance, Douglas Mombeshora.

S'exprimant lors d'une conférence de presse à Harare, capitale du pays, M. Mombeshora a déclaré que le Zimbabwe avait recensé 15 décès confirmés, 608 cas suspects et 566 guérisons. Six des dix provinces du pays ont été touchées, mais la grande majorité des cas récents ont été recensés dans la province du Mashonaland central, a indiqué le ministre. Selon M. Mombeshora, la plupart des cas ont été identifiés chez des mineurs artisanaux le long de la rivière Mazowe et dans la petite ville agricole de Glendale dans le Mashonaland central.

«Les mineurs artisanaux se déplacent d'un endroit à l'autre et en se déplaçant, ils propagent aussi le choléra.

En conséquence, nous avons observé une persistance des cas provenant de la province du Mashonaland central, en particulier le long de la rivière Mazowe où a lieu beaucoup d'orpaillage», a-t-il déclaré. «Nous étudions la possibilité de nous procurer davantage de vaccins, car nos stocks sont épuisés. Il ne nous reste plus que 4.000 doses disponibles, ce qui n'est pas suffisant pour prendre en charge les zones affectées», a ajouté le ministre. M. Mombeshora a également révélé que des foyers récurrents de choléra continuaient de frapper le Zimbabwe, principalement par manque d'infrastructures hydrauliques et sanitaires durables.

EQUIPE NATIONALE DE FOOTBALL

Petkovic rappelle Belaïli, Aouar officiellement forfait

Marouane A.

Le sélectionneur de l'équipe algérienne de football, Vladimir Petkovic, a retenu 26 joueurs en vue des deux prochains matchs : le vendredi 21 mars face au Botswana à Francistown (14h00, heure algérienne), et le mardi 25 mars devant le Mozambique, à Tizi-Ouzou (22h00), comptant respectivement pour les 5e et 6e journées (Gr.G), des qualifications de la Coupe du monde 2026 (Etats-Unis-Canda-Mexique). Des surprises il y en a eu dans cette liste avec notamment le retour de l'ailier gauche, Youcef Belaïli, auteur d'une saison remarquable sous les couleurs de l'ES Tunis, aussi bien en championnat qu'en Ligue des champions d'Afrique. Il faut savoir que la dernière apparition de Belaïli (33 ans) avec la "Verts", remonte à la dernière Coupe d'Afrique des nations CAN-2023 (reportée à 2024), disputée en Côte d'Ivoire. En revanche, Petkovic sera privé des services de trois joueurs : le défenseur Mohamed Amine Tougaï (ES Tunis), le milieu de terrain, Ramiz Zerrouki (Feyenoord/ Pays-Bas), et l'attaquant, Baghdad Bounedjah (Al-Shamal/ Qatar), forfaits pour blessures. Ces derniers ont été rejoints en dernière minute, par un autre cadre de la sélection nationale, à savoir, le joueur d'El Itihad en Arabie Saoudite, Houssam Aouar, lui aussi blessé et donc forfait pour cette double confrontation comptant pour les éliminatoires du Mondial 2026. Des contradictions dans les choix de coach



Par ailleurs, l'observateur avertit de la liste révélée par le coach national, Petkovic, se rendra compte qu'il y a des contradictions, par rapport aux principes qu'il avait annoncé auparavant, à savoir, qu'il ne convoquera pas des joueurs ne jouant pas régulièrement avec leurs clubs. Cela ne l'a pas empêché par exemple de faire appel à Chaïbi qui traverse des moments difficiles avec son club, Frankfurt. Aussi, certains ne comprennent pas pourquoi il fait confiance à nouveau à Benrahma, alors que ce dernier évolue en D2 saoudienne, où le niveau n'est pas vraiment fameux. Aussi l'absence du meilleur buteur de la Ligue 1 Mobilis, à savoir, l'attaquant, Adil Boulbina, interpelle, sachant que ce dernier a explosé cette saison et demeure désormais sur les tablettes de grands clubs européens.

Par ailleurs, l'EN entrera en stage, ce lundi, au Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa, avant de s'envoler le soir même pour le Botswana, à bord d'un vol spécial. Au terme de la 4e journée des qualifications, disputée en juin 2024, l'Algérie et le Mozambique occupent conjointement le fauteuil de leader avec 9 points chacun, à trois longueurs du Botswana, de la Guinée, et de l'Ouganda, qui totalisent 6 points chacun. La Somalie ferme la marche avec 0 point. Seul le premier de chaque groupe se qualifie pour la phase finale de la Coupe du monde 2026. Les quatre meilleurs deuxième disputeront un barrage continental puis un autre intercontinental, pour espérer se qualifier. Le coach national animera une conférence de presse, lundi au CTN de Sidi Moussa (15h30), au cours de laquelle il reviendra sur ses

choix de joueurs, et abordera ces deux matchs cruciaux pour la qualification.

M. A.

LISTE DES 26 JOUEURS CONVOQUÉS :

Gardiens : Alexis Guendouz (Persepolis FC/ Iran), Alexandre Oukidja (FC Metz/ France), Anthony Mandrea (SC Caen/ France)

Défenseurs : Mohamed Farsi (Colombus Crew/ Etats-Unis), Youcef Atal (Al-Sadd SC/ Qatar), Ryan Ait-Nouri (Wolverhampton/ Angleterre), Jaouen Hadjam (BSC Young Boys/ Suisse), Aïssa Mandi (Lille OSC/ France), Ahmed Touba (KV Mechelen/ Belgique), Mohamed Amine Madani (JS Kabylie), Rami Bensebaini (Borussia Dortmund/ Allemagne)

Milieux : Ismaël Bennacer (Olympique Marseille/ France), Ahmed Kendouci (Cleopatra FC/ Egypte), Adam Zorgane (Charleroi SC/ Belgique), Farès Chaïbi (Eintracht Francfort/ Allemagne), Yassine Benzia (Qarabag FK/ Azerbaïdjan), Hicham Boudaoui (OGC Nice/ France), Himad Abdelli (Angers SCO/ France)

Attaquants : Mohamed Amine Amoura (VfL Wolfsburg/ Allemagne), Youcef Belaïli (ES Tunis/ Tunisie), Riyad Mahrez (Al-Ahli FC/ Arabie Saoudite), Anis Hadj Moussa (Feyenoord/ Pays-Bas), Amine Gouiri (Olympique Marseille/ France), Ibrahim Maza (Hertha Berlin/ Allemagne), Saïd Benrahma (Neom SC/ Arabie Saoudite), Amin Chiakha (FC Copenhague/ Danemark).

LIGUE 1 MOBILIS (20E JOURNÉE)

La JSK co-dauphin, l'ESM n'est plus relégable

La JS Kabylie, a rejoint provisoirement le CR Belouizdad à la deuxième place du classement, grâce à sa victoire, vendredi soir à domicile face au MC Oran (2-1), tandis que l'ES Mostaganem a quitté la zone de relégation, en battant petitement l'ES Sétif (1-0), en ouverture de la 20e journée du championnat de la Ligue 1 Mobilis de football. Poussés par leur public, les "Canaris" n'ont pas raté l'occasion de monter sur le podium, en venant à bout d'une équipe oranaise, qui n'arrive pas à trouver ses marques, en dépit des changements opérés au niveau de la barre technique. La JSK, qui a entamé la partie tambour battant, est parvenue à trouver la faille, sur une tête de l'attaquant russe Ivan Ignatev (15e), qui signe pour l'occasion son deuxième but personnel, depuis son arrivée lors du mercato hivernal. Après la pause, les Oranais ont égalisé grâce à un tir de l'ex-

térieur de la surface, du rentrant Dahar (54e). La JSK est, ensuite, parvenue à marquer le but de la victoire, par Lahmeri (67e). La formation de la ville des Genêts, atteint la barre de 33 points, à égalité avec le CRB, et revient provisoirement à sept longueurs du solide leader, le MCA.

De son côté, le MCO, qui aligne un troisième revers de rang, reste scotché à la 12e place avec 21 points, à quatre longueurs seulement des deux relégables : l'US Biskra et le NC Magra, ce dernier compte un match en moins. Le derby du sud entre la JS Saoura et l'US Biskra, est revenu aux gars de Béchar (2-0), grâce à un doublé de l'attaquant ivoirien Bédi. La JSS confirme sa suprématie à domicile et reste toujours invaincue dans son antre du 20-août 1955. Une victoire qui permet à la JSS de remonter à la 6e place, en compagnie de l'ESS, avec 28

points chacun. L'USB, qui a retrouvé le sourire lors de la précédente journée en battant à domicile le NC Magra (1-0), après une longue période de disette, retombe dans ses travers, et reste sérieusement menacé par la relégation (15e, 17 pts).

LE CSC, DE MAL EN PIS

Au stade olympique du 5-Juillet (Alger), le Paradou AC a confirmé son redressement, et son dernier succès décroché à Béjaïa face à l'Olympique Akbou (2-1), en battant, le CS Constantine (2-0). Les "Académiciens" s'en sont remis, encore une fois, à leur "serial buteur" Boulbina, qui s'est distingué en signant un doublé : 17e minute sur penalty, et dans le temps additionnel (90e+4), ce qui lui a permis de conforter sa position en tête du classement des buteurs avec 15 réalisations. Le PAC se hisse à la 5e place

avec 29 points, alors que le CSC recule à la 9e position (26 pts), et continue de manger son pain noir, en alignant un sixième match sans victoire. Le club constantinois n'a gagné que deux matchs, lors des 12 derniers rendez-vous en championnat. Dans la course au maintien, l'ES Mostaganem a réalisé une bonne opération, en s'imposant à la maison face à l'ES Sétif (1-0), grâce à un but de Hitala, marqué en début de la seconde période (50e).

A la faveur de cette victoire, ô combien importante, l'Espérance de Mostaganem, avec 20 points au compteur, quitte la zone de relégation et amorce sereinement sa mission de sauvetage. En revanche, l'Entente concède sa deuxième défaite depuis le début de la phase retour, et échoue à se rapprocher du podium.

R.S.

AMINE LABEDI, MANAGEUR GÉNÉRAL DU PAC À L'EXPRESS

«Le transfert de Omar Rafik s'est fait dans les règles»

Interpellé au sujet du transfert de leur ancien joueur, Omar Rafik au Qatar qui a fait polémique, surtout avec des soupçons de sa possible naturalisa-

tion pour lui permettre de porter les couleurs qataris, le manager général du Paradou AC, a affirmé que cela s'est fait dans les règles. «Nous avons trans-

fé Omar comme nous l'avons fait pour les autres joueurs qui ont rejoint des clubs européens et même nord-africains, c'est à-dire dans les règles», dira Labedi dans une déclaration à l'Express. Le dirigeant paciste a expliqué que la réglementation a été respectée, et que la FAF a envoyé le document TMS pour le faire qualifier et lui permettre de jouer dans le championnat qatari. Labedi nous dira aussi que le PAC est un club qui compte dans son financement sur ces transferts de joueurs à l'étranger et cela ne changera pas, ajoutant que la naturalisation du joueur est, ensuite, une conviction

personnelle où le club ne pourra pas intervenir. «C'est au joueur de choisir la sélection pour laquelle il souhaite jouer et ne nous pouvons pas influencer sur son choix», dira celui-ci qui regrette toute cette campagne dans la presse et sur les réseaux qui visé son club. «On nous a traité de tous les noms et on nous a accusés de trahison, alors que nous avons alimenté la sélection nationale de beaucoup de joueurs.» dira Labedi qui rappellera que quatre des joueurs convoqués par Petkovic ont été formés au PAC, à savoir, Bensebaini, Boudaoui, Atal et Zorgane.

M. A.

JUDO / CHAMPIONNAT D'AFRIQUE 2025

Les sélections nationales se préparent

La sélection algérienne (senior) de judo, forte d'une cinquantaine d'athlètes (messieurs et dames) est entrée en regroupement à Alger, pour un stage bloqué d'une quinzaine de jours, qui se poursuivra jusqu'au 25 mars, dans la perspective de préparer les importantes échéances internationales à venir.

APRÈS LE CLUB DE CAEN

Mbappé devient actionnaire de l'équipe de France de SailGP

Kylian Mbappé poursuit ses investissements hétéroclites. Après le foot avec le club de Caen (L2) et le haut de gamme électronique chez Loewe, le joueur du Real Madrid devient désormais actionnaire minoritaire de l'équipe de France de SailGP, le circuit de régates internationales à bord de catamarans ultramodernes.

Didier Deschamps acte le retour de Kylian Mbappé avec l'équipe de France, après six longs mois d'absence «Nous sommes ravis de nous embarquer dans cette nouvelle aventure», a déclaré vendredi dans un communiqué l'attaquant tricolore, qui s'est engagé via son fonds d'investissement Coalition Capital. Ni le montant ni la part d'investissement n'ont été précisés. Son association Inspired By KM, visant à faire découvrir des activités sportives et culturelles à des jeunes, devient en outre le partenaire officiel des Bleus, dont le F50, catamaran capable d'atteindre les 100 km/h, arborera les couleurs dès le GP de Los Angeles ce week-end. «C'est une nouvelle incroyable. On ne pouvait pas rêver meilleur ambassadeur (...) Ça va mettre en lumière ce qu'on fait et nous donner une audience qu'on ne touchait pas auparavant», s'est réjoui auprès de l'AFP Quentin Delapierre, pilote de l'équipe de France SailGP. Le championnat, lancé en 2018, regroupe douze équipes nationales, qui s'affrontent pendant douze mois sur des catamarans volants tous



identiques lors de régates ultra-rapides de haute technologie.

APRÈS SEBASTIAN VETTEL ET LINDSEY VONN

Depuis 2021, SailGP organise également l'Impact League, épreuve extra-sportive qui oblige chaque équipe engagée à mener des actions sociales et environnementales, établissant un classement avec des points et offrant un prize-money. Ce classement a été «au cœur

des discussions» entre l'équipe de France et le clan Mbappé, explique Quentin Delapierre. Mbappé n'est pas le premier sportif de renommée mondiale à s'engager dans le monde du SailGP : en 2023, l'ancien pilote de F1, Sebastian Vettel, quadruple champion du monde, a annoncé la création d'une équipe allemande. L'année suivante, la skieuse américaine Lindsey Vonn, 82 victoires en Coupe du monde, a rejoint le Conseil d'administration de l'équipe

des États-Unis. «Le fait d'avoir des personnalités comme eux sur le circuit, c'est forcément de la notoriété en plus», a convenu Quentin Delapierre. Et de souligner que «SailGP a brisé pas mal de codes» : ses organisateurs ayant «rapproché la voile des côtes, elle est beaucoup plus accessible au public. On nous fait régater dans des tout petits endroits, c'est du pain béni pour les médias et les spectateurs».

Avec SailGP, Mbappé persévère dans sa stratégie d'investissements diversifiés. Outre son arrivée dans le capital du SM Caen, dont il est devenu l'été dernier l'actionnaire principal (80 % des parts), et sa participation minoritaire chez Loewe, l'attaquant du Real Madrid a aussi misé sur Sorare, plateforme de fantasy football reposant sur les NFT. Il a par ailleurs fondé en 2022 Zebra Valley, une société de production de contenus vidéos et de divertissement, axée sur le sport, la musique, la technologie et le gaming, avec laquelle la NBA a signé un partenariat, et cofondé KM Influence, une agence spécialisée dans la gestion de l'image et des droits d'utilisation de marques pour les sportifs.

BRÉSIL

Retour différé et grosse déception pour Neymar

C'était un événement immense à l'échelle du Brésil, il n'aura finalement pas lieu: Neymar, qui devait retrouver la Seleção en mars après quasiment un an et demi d'absence pour blessure, a été annoncé forfait par son sélectionneur Dorival Junior, vendredi soir dans une vidéo publiée par la Confédération brésilienne de football (CBF). Une information largement reprise par la presse brésilienne.

La star auriverde, dont la cuisse gauche est douloureuse, a quitté sa sélection, remplacé numériquement par Endrick (Real Madrid). Il manquera les deux rencontres de qualifica-

tion au Mondial 2026 contre la Colombie (le 20 mars, à Brasilia) et l'Argentine (à Buenos Aires, cinq jours plus tard). Sa dernière apparition sous le maillot auriverde remonte au 17 octobre 2023 lors d'une rencontre contre l'Uruguay au souvenir douloureux. C'est ce jour-là que l'ancien joueur du Barça et du PSG, venu se relancer cet hiver à Santos après une aventure saoudienne parasitée par les problèmes physiques, s'était blessé gravement au genou gauche.

Ce forfait est un nouveau coup dur pour le "Ney" sur le chemin qui doit le mener jusqu'au Mondial 2026 aux États-Unis, au Canada et au Mexique

(11 juin-19 juillet). Il aura 34 ans. A six journées de la fin des qualifications sud-américaines, les Auriverdes sont seulement cinquièmes, avec cinq points d'avance sur la Bolivie, première barragiste.

"IL EST MIEUX DE NE PRENDRE AUCUN RISQUE"

Sa dernière apparition sous le maillot "auriverde" remonte au 17 octobre 2023 pour une rencontre contre l'Uruguay. L'ancienne star du FC Barcelone et du PG s'était ce jour-là blessée gravement au genou gauche. "Le retour semblait si proche", a déploré le Brésilien sur son compte Insta-

ANGLETERRE

Tuchel veut plutôt s'inspirer de la Premier League

L'équipe d'Angleterre doit s'inspirer du jeu pratiqué en Premier League, "très physique, exigeant et direct", plutôt que "d'essayer de copier les styles des autres nations", a déclaré vendredi soir le nouveau sélectionneur Thomas Tuchel en conférence de presse. Le technicien allemand a dévoilé sa première liste puis l'a décortiquée pendant une trentaine de minutes dans un auditorium remplie de caméras à Wembley, le stade de la sélection. Interrogé sur le style de jeu souhaité, Tuchel a dit vouloir s'appuyer sur celui pratiqué par les clubs en Angleterre. "La Premier League est un championnat très physique, très exigeant et très direct. Je pense que nous devrions être assez courageux pour jouer comme une équipe d'Angleterre et ne pas essayer de copier les styles des autres nations", a-t-il répondu. "Je pense qu'il faut refléter les valeurs du pays et du championnat le plus fort du monde, à savoir la Premier League. Nous allons essayer de mettre en place un style direct et offensif et nous allons essayer d'augmenter notre rythme de jeu, l'intensité de notre jeu", a-t-il poursuivi. L'ancien entraîneur du Paris Saint-Germain, de Chelsea et du Bayern Munich a confirmé Harry Kane comme capitaine des "Three Lions" en vue de la Coupe du monde 2026. Il a redit sa grande "fierté" de diriger l'équipe d'Angleterre, vice-championne d'Europe en titre, et promis de s'investir avec "passion" dans le métier de sélectionneur, nouveau pour lui. "J'apporte mon dévouement, mes émotions, ma joie et ma passion pour le football et pour mon travail, et j'espère que les joueurs ressentiront mon amour pour l'endroit où je suis et pour ce que je fais", a-t-il déclaré. En tant qu'étranger, ses faits et gestes sont encore davantage scrutés et commentés par la presse et le grand public, mais il assure ne pas prêter trop d'attention au bruit extérieur.

VAN BASTEN À PROPOS DU PENALTY POLÉMIQUE D'ALVAREZ

«L'UEFA doit résoudre ce problème»

La polémique autour du tir au but de Julián Alvarez lors d'Atlético de Madrid-Real Madrid (1-0, 2-4 t.a.b.) ne désenflé pas. Le dernier à rejoindre le salon du débat se nomme Marco van Basten, l'an-

ancien attaquant et sélectionneur des Pays-Bas. "Je ne suis pas un supporter du Real Madrid ou de l'Atlético, mais Julián Alvarez n'a touché le ballon qu'une seule fois. L'UEFA doit résoudre ce problème", a

clamé sur Instagram le triple Ballon d'Or (1988, 1989, 1992), qui fut un temps directeur du développement technique de la FIFA. Si Van Basten accompagne son post de séquences vidéos de la frappe de

l'attaquant argentin, les deux perspectives lui donnent bien raison... sauf qu'un autre point de vue, partagé par le site de l'UEFA jeudi, atteste bien de la double touche d'Alvarez au moment de frapper.

AL-NASSR

Ronaldo inscrit son 928e but

A 40 ans, Cristiano Ronaldo continue d'affoler les compteurs. Ce vendredi, le Portugais a inscrit le 928e but de sa carrière, le 27e de la saison, dès la 4e minute. S'il a montré son meilleur visage au cours d'un match facilement remporté par Al-Nassr face à Al-Khlood lors de la

25e journée, le quintuple Ballon d'Or s'est fait surtout remarquer lors de sa sortie du terrain.

Remplacé à la 61e minute par le milieu Ayman Yahya, Ronaldo n'a pas caché sa frustration, en filant directement aux vestiaires, visiblement contrarié voire

en colère. Alors qu'Al-Nassr menait tranquillement 3-0.

C'est donc sans CR7 qu'Al-Nassr a finalement validé sa 15e victoire de la saison (3-1). Un succès qui a ravi le capitaine. "Une autre bataille gagnée. Allez Al-Nassr", a écrit Ronaldo sur son compte

X. Avec 51 points, le club de Riyad occupe la 3e place du classement de la Saudi Pro League, largement dominée par Al Ittihad, l'équipe de Karim Benzema, N'Golo Kanté et Laurent Blanc, qui compte sept unités d'avance sur Al-Hilal et dix sur Al-Nassr.

Mots Croisés

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4		■				■		
5				■				
6	■							
7			■				■	
8								
9		■			■			■
10								
11						■		
12				■				

- VERTICALEMENT**
- A. Combats d'honneur. Arbre souvent épineux.
 - B. Il voit le lever du jour. Préparé comme un hareng. Ceinture à Tokyo.
 - C. Morceaux de bois. Soulagés par un soutien.
 - D. À la limite de la forêt. Article de presse.
 - E. Biffera. Pour une identité.
 - F. Sa clairette se laisse boire. Présenté comme coupable.
 - G. Comme un chien des rues. Saint près de Paris.
 - H. Prends conscience. La page des grands titres.
- HORIZONTALEMENT**
- 1. Laisser échapper son contenu.
 - 2. Comme un taux d'intérêt.
 - 3. Et ainsi de suite.
 - 4. Réponse de celui qui doute. L'aluminium.
 - 5. Sud-sud-est. Femme de rajah.
 - 6. Apparences.
 - 7. Article contracté. Arme de Robin des Bois.
 - 8. Ils coassent en mare.
 - 9. Deux au temps de César. Pronom personnel.
 - 10. Camarade de cellule.
 - 11. Vieil Espagnol. À la pointe de la mode.
 - 12. Paresseux. Spolié.

LES MOTS FLÉCHÉS

ENDROIT DESOÛLE AUTORISATION SPÉCIALE	PRINCES ARABES DÉFORMÉE	ENTRE SUD ET OUEST DÉSSE EN ÉGYPTÉ	L'ENFILER DEMANDE DU DOIGTÉ PAROIS ABRUPTES ÉCLOS	DÉVOTION PIEFFÉS BAVARDES	DÉPARTEMENT DE GRENOBLE DÉGONFLÉE
ELLE NE TRAVAILLE QUE TROIS MOIS MALAXÉ			RACCOURCIR PAR LE HAUT		
OUR COMME DU PAIN JOUR DE CONGÉ				LIQUIDE QU'ON TROUVE EN TIGE	
PARTIE TOMBANTE D'UNE VESTE EN RETARD SUR LEUR ÉPOQUE					PAS STRESSÉ DU TOUT PRONOM POSSESSIF
LE FACE À LA ROCHELLE MESURE AGRAIRE					IL S'ÉCLAIRE EN PREMIER LE MATIN ILS N'ONT RIEN D'INTELLIGENT À EXPRIMER
		AGENDA BAGUETTE OU FLÛTE	SORTE DE FOUINE S'EXPRIME TEL UN CERVIDE	PETITE BESTIOLE QUI MONTE, QUI MONTE	COULEUR DES BLES DRAME DE GEISHA
RAFIS-TOLER, RETAPER	DÉRIVE DU PARA-CHUTE PORTION				
				C'EST LUI LE PATRON ! ONCLE EN AMÉRIQUE	
GRE-NOUILLE VERTE ENCERCLE					
			IL EST ATTENDU APRES LA TÊTÉE		
DÉVANT CELUI QUE L'ON FÊTE		IDÉE À DÉVELOPPER			




SUDOKU

	1	5	2		6			
	7		3	1	9			4
3		8				2		6
		3	5	4		9		
	5	1					4	
		2	6	7		1		
8		7				5		2
	2		8	9	5			3
	6	9	7		3			

1 2 3 4 5 6 7 8 9

MOTS MÊLÉS

ARAIGNEE ARPENTER AUTRE BEURRE DAME ENVOI ETENDARD FALSIFIER FOIRER
 GUARANI IGNORANT INANIME JOAILLIER NARRATION NEGATIF PEINTRE PETREL
 RAPLAPLA RESEDA RIVALE ROGUE ROULIS TORREFIER

F	N	J	T	T	P	G	P	R	E	A	A
A	D	A	O	N	U	E	E	M	A	D	R
L	R	L	R	A	T	R	I	E	F	E	A
S	A	P	R	R	I	N	I	N	I	S	I
I	D	A	E	O	A	L	R	V	T	E	G
F	N	L	F	N	U	T	L	O	A	R	N
I	E	P	I	G	T	L	I	I	G	L	E
E	T	A	E	I	R	E	I	O	E	U	E
R	E	R	R	U	E	B	R	S	N	R	E

L'AUTEUR DE «LE FILS DU PAUVRE»

Mouloud Feraoun, le grand écrivain algérien assassiné par l'OAS

«La guerre est là, partout. Elle nous entoure, nous étouffe, nous écrase», écrit-il. «Nous vivons dans la peur, la peur de la mort, la peur de la torture, la peur de l'inconnu».

Samy Terki

15 mars 1962. À quelques jours seulement de la signature des accords d'Évian, alors que l'Algérie s'apprête à tourner une page de plus d'un siècle de colonisation, Mouloud Feraoun est exécuté froidement par un commando de l'Organisation armée secrète (OAS). Écrivain et instituteur, il laisse derrière lui une œuvre poignante, lucide, où s'entremêlent le quotidien des Algériens sous le joug colonial et les espoirs d'une indépendance inévitable. «Nous l'aurons notre indépendance, d'une manière ou d'une autre», écrivait-il dans son Journal 1955-1962, témoignage cru et sans concession sur une guerre qui broyait tout sur son passage. Publié à titre posthume, ce journal intime dévoile l'ampleur des exactions commises par l'armée française contre les populations civiles. Page 2013, il décrit : «Trois villages ont été bombardés et incendiés. Les hommes ont été emmenés, les femmes et les enfants errent à travers les douars à la recherche d'un asile. Les soldats ont semé la mort, la terreur, la désolation». Les scènes de violence qu'il rapporte témoignent d'une brutalité méthodique, d'un système conçu pour terroriser. «On fait sortir les hommes, on les parque, on lâche cinq chiens policiers qui se jettent sur cinq d'entre eux au hasard, qui les culbutent, les

mordent, les traînent dans la boue. Ce sont ceux-là que le sort a désignés, on les relève, on les fusille à bout portant». Des mots lourds, implacables, qui dépeignent la réalité d'un peuple sous occupation, mais jamais brisé. Mouloud Feraoun n'était pas un militant affiché, et pourtant, son engagement était sans équivoque. Son fils, Ali, confiait que son père «n'était pas un homme à crier son engagement sur tous les toits, mais qu'il était en étroite collaboration avec les dirigeants de la révolution, notamment les responsables de la Wilaya III historique». Né en 1913 dans le village de Tizi Hibel, en Kabylie, Feraoun fait partie de cette génération qui a su, contre vents et marées, se frayer un chemin dans un système éducatif conçu pour exclure les Algériens. Élève brillant, il intègre l'école normale de Bouzaréah en 1932 avant de revenir enseigner dans son village natal trois ans plus tard. L'école, pour lui, est un outil d'émancipation, un levier contre l'injustice coloniale. Il gravit les échelons jusqu'à devenir inspecteur de l'enseignement, un poste qu'il occupera jusqu'à son assassinat. Ses romans *Le Fils du Pauvre* (1950) et *La Terre et le Sang* (1953) sont empreints de cette conscience sociale et politique. Avec une plume sobre et directe, il y décrit la misère des siens, les inégalités criantes imposées par le régime colonial.



Mais c'est son Journal qui, au fil des pages, devient un véritable acte de résistance. «La guerre est là, partout. Elle nous entoure, nous étouffe, nous écrase», écrit-il. «Nous vivons dans la peur, la peur de la mort, la peur de la torture, la peur de l'inconnu».

Le 15 mars 1962, alors que l'Algérie et la France s'apprêtent à parapher les accords mettant fin à 132 ans de colonisation, Feraoun est assassiné aux côtés de cinq autres cadres de l'Éduca-

tion nationale algérienne : Ali Hammoutène, Salah Ould Aoudia, Azouz Abderrahmane, Mouloud Boucebcı et Bouzid Ould Hamouda. Leur tort ? Avoir cru en un avenir où l'Algérien pourrait enfin s'instruire librement, loin des dogmes coloniaux.

L'OAS, organisation clandestine opposée à l'indépendance, revendique cet attentat, inscrit dans une série de meurtres visant intellectuels et militants nationalistes. Pour les nostal-

giques de l'Algérie française, il fallait briser la montée d'une élite capable de construire une nation libre. Mais les mots de Feraoun résonnent encore, indélébiles : «Je crois en l'avenir de mon pays. Je crois en la capacité des Algériens à construire une nation libre et juste». Plus de six décennies après son assassinat, son œuvre demeure un témoignage essentiel de l'histoire de notre chère patrie.

S. T.

Alger vibre au rythme de la culture palestinienne



Il y avait, jeudi soir, à la salle Lamine Bechichi du siège de la Radio algérienne, une atmosphère où se mêlaient émotion et engagement.

La Radio Algérie Internationale (RAI), en coordination avec l'ambassade de Palestine en Algérie, y célébrait la Journée nationale de la culture palestinienne, une date hautement symbolique qui coïncide avec la naissance du poète de la résistance, Mahmoud Darwich (1941-2008). Dans une salle comble, de nombreux invités

ont pris part à l'événement, Adel Salakdjı, directeur général de la Radio algérienne, des directeurs d'institutions médiatiques nationales, ainsi que Fayez Abu Aita, ambassadeur de Palestine en Algérie. De nombreux membres de la communauté palestinienne vivant en Algérie étaient également présents, rappelant la profondeur des liens historiques entre les deux peuples. Prenant la parole, Fayez Abu Aita a tenu à souligner que cette initiative de la Radio algérienne n'était pas

qu'un simple hommage culturel. Elle est, selon lui, «une preuve supplémentaire du soutien indéfectible du peuple algérien à la cause palestinienne». Il a rappelé que ce soutien s'exprime non seulement à travers la solidarité populaire, mais aussi par des positions diplomatiques fortes : «L'Algérie a joué un rôle déterminant au sein du Conseil de sécurité, contribuant à la cessation de l'agression contre notre peuple. Son engagement a également permis à la Palestine d'obtenir une majorité écrasante à l'Assemblée générale des Nations unies pour son adhésion en tant qu'État membre à part entière», a-t-il déclaré.

Face aux crimes commis contre les Palestiniens à Ghaza, en Cisjordanie et sur l'ensemble du territoire, Abu Aita a exprimé la gratitude de son peuple envers l'État algérien, son gouvernement et son peuple, pour leur soutien politique, matériel et moral.

L'événement ne s'est pas limité aux discours. Une exposition sur la culture et le patrimoine palestiniens a été organisée en parallèle, offrant aux visiteurs un aperçu des richesses artisa-

nales et artistiques du pays. Entre les broderies traditionnelles, les bijoux, le tissage et la présentation de plats emblématiques comme le msakhan et le maftoul, chaque élément rappelait l'attachement du peuple palestinien à son identité, face aux tentatives d'effacement.

Parmi les figures engagées dans cette préservation, Samira Hadjir, passionnée par l'héritage culturel palestinien, a insisté sur l'importance de «protéger ces expressions culturelles et artistiques face aux tentatives de spoliation par l'entité sioniste».

L'instant le plus marquant de la soirée est sans doute venu du oud du musicien palestinien Hakem Abderrahmane. Dans un silence respectueux, il a interprété des poèmes chantés de Mahmoud Darwich, dont Wata-ni, et de Samih Al-Qasim, avec Mountasib al Kamati Amchi. Chaque note résonnait comme un écho à la douleur et à la résilience du peuple palestinien, provoquant une vive émotion parmi l'audience.

Autre moment fort, le défilé de mode mettant en valeur la richesse du costume traditionnel palestinien. Les frères

Fouad et Toufik Ouamane ont ensuite enchaîné avec des chants populaires, transformant la salle en une scène de célébration et de résistance.

Les étudiants de l'École supérieure des beaux-arts d'Alger (ESBA) ont également tenu à rendre hommage à Mahmoud Darwich à travers la réalisation de portraits du poète, offerts à l'ambassadeur de Palestine en guise de geste symbolique.

Enfin, une fresque collective, signée par des artistes algériens établis à l'étranger, a été dévoilée, portant un message clair, la solidarité avec la Palestine ne se tarira pas.

Cette soirée, riche en émotions et en symboles, a une fois de plus démontré que la Palestine vit dans le cœur des Algériens. La culture, ici, n'était pas un simple ornement, mais une arme face à l'oubli, une affirmation d'existence contre l'effacement.

Et alors que le oud d'Hakem Abderrahmane jouait ses dernières notes, une évidence s'imposait, la résistance palestinienne ne se fait pas seulement par les armes. Elle est aussi portée par la mémoire, la culture et l'art.

S. T.

16



- Alger 29°
- Ouargla 30°
- Oran 29°
- Constantine 30°

FADJR 05:40	DOHR 12:59	ASR 16:16	MAGHREB 18:46	ISHA 20:09
----------------	---------------	--------------	------------------	---------------

LE PREMIER MINISTRE LARBAOUI HONORÉ POUR L'ENSEMBLE DE SA CARRIÈRE DE HANDBALLEUR

Le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, a été honoré par l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA), en marge de sa 22^e assemblée générale, ouverte vendredi, au Centre international des conférences "Abdelatif Rahal" à Alger. Le trophée a été décerné par le Président de l'ACNOA, Mustapha Berraf, et reçu par le ministre des Sports, Walid Sadi, lui aussi honoré à l'occasion et félicité pour son élection, récemment,

au sein du bureau exécutif de la Confédération africaine de football (CAF), lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'instance, tenue au Caire. "Nous avons rendu hommage à M. Larbaoui pour l'ensemble de sa carrière de handballeur et les efforts consentis à la tête du Premier Ministère. Nous sommes fiers de lui, et nous lui souhaitons autant de succès dans sa carrière politique", a déclaré M. Berraf.

7 BUS RÉDUITS EN CENDRE À SOUK AHRAS

Un incendie s'est déclaré dans la nuit de vendredi à samedi dans le parc de l'établissement de transport urbain et suburbain de Souk Ahras, provoquant la destruction de 7 bus, a-t-on appris auprès de la direction de la Protection civile. Le commandant Redha Messai, chargé de la communication de la direction de wilaya de ce corps constitué, a indiqué à l'APS, après avoir assuré qu'aucun dégât humain n'a été enregistré, que "toutes les unités de la Protection civile sont intervenues pour éteindre cet incendie qui a épargné, grâce à la promptitude de l'intervention, 17 autres bus de la même entreprise". Ce n'est que samedi, vers 2 h 30 du matin, que le sinistre a été complètement circonscrit, selon le même officier qui a ajouté que les services de sécurité territorialement compétents ont ouvert une enquête pour déterminer les causes et les circonstances de cet incendie. Notons que d'importants moyens matériels et humains ont été mobilisés pour venir à bout de ce sinistre qui a nécessité l'activation du plan d'intervention englobant plusieurs entreprises et structures de la wilaya.

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // DIMANCHE 16 MARS 2025 // N°1032 // PRIX 20 DA

22^E AG DE L'ACNOA

La rencontre d'Alger pour booster le mouvement olympique africain

La 22^e Assemblée générale de l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA), qui s'est déroulée avant-hier et hier, au Centre international des conférences (CIC) "Abdelatif Rahal" à Alger, revêt une importance singulière pour le mouvement olympique africain.

Outre les réunions techniques prévues deux jours durant, les représentants des 54 comités nationaux olympiques africains présents à Alger, ont été appelés surtout à élire, hier, les dirigeants devant gérer l'ACNOA durant le prochain mandat olympique (2025-2029). La rencontre qu'abrite Alger est un rendez-vous important pour le mouvement olympique africain et l'avenir du sport dans notre continent.

La présence nombreuse des membres de l'AG témoigne et illustre notre attachement commun aux valeurs de l'olympisme, à la solidarité entre les nations et à la construction d'un avenir où le sport africain occupe la place qu'il mérite sur la scène internationale », a indiqué Mustapha Berraf, président de l'ACNOA, dans son discours d'ouverture de l'événement. Cette assemblée marque aussi une étape cruciale dans la vie de cette organisation et doit définir la stratégie et les orientations qui structureront son action pour le mandat 2025-2029. « Nous



devons, aujourd'hui, tracer une feuille de route claire, ambitieuse et réaliste à la hauteur des attentes de nos athlètes, des besoins de nos comités nationaux olympiques et des exigences du sport mondial», a souligné le président de l'ACNOA. Et d'ajouter : « Notre engagement repose sur quatre piliers essentiels: consolider et moderniser notre institution en renforçant la gouvernance et en optimisant notre efficacité, accompagner et valoriser

nos athlètes en leur offrant les meilleures conditions de préparation et de performance, et faire du sport un véritable levier de développement en favorisant son rôle social, économique, éducatif sur notre continent. » Après avoir exprimé sa profonde gratitude au président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour son haut patronage et son soutien au sport africain, le président de l'ACNOA a rappelé, une fois de plus, l'engagement

de l'Algérie et son attachement aux valeurs olympiques et à la solidarité entre nations africaines. M. Berraf a tenu à rappeler aussi aux présents « l'importance d'intégrer pleinement les enjeux du développement durable et de la protection de l'environnement, car l'avenir du sport et de l'olympisme africain passent aussi par la préservation de nos ressources et de notre écosystème ».

Marouane A.

ARRESTATION D'UNE FAUSSE MÉDECIN À ALGER

Les services de la gendarmerie nationale d'Alger ont arrêté une femme âgée de 38 ans exerçant la médecine sans diplôme ni autorisation, et procédé à la saisie de médicaments, de dispositifs médicaux, de deux cachets rectangulaires et d'une somme d'argent estimée à 87 millions de centimes, indique samedi un communiqué de ces services. "Dans le cadre de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes et de la préservation de la santé publique, le service de recherche et d'investigation de la gendarmerie nationale de Bir Mourad Raïs a arrêté une femme âgée de 38 ans

qui exerçait la médecine sans diplôme ni autorisation", précise le communiqué, ajoutant que "la mise en cause a été arrêtée suite à une plainte déposée contre elle auprès dudit service pour escroquerie". Les investigations menées à l'aide de moyens techniques ont permis de découvrir que "la mise en cause, qui se faisait passer pour une médecin, se déplaçait fréquemment aux domiciles de patients pour leur prodiguer des soins et leur prescrire des ordonnances en utilisant un cachet falsifié, contre des sommes d'argent". La perquisition du domicile de la mise en

cause s'est soldée par "la saisie de médicaments, de compléments alimentaires, de divers dispositifs médicaux, de deux cachets rectangulaires, dont l'un à son nom et l'autre au nom d'une médecin généraliste, de documents médicaux et d'ordonnances de divers hôpitaux et d'une somme d'argent estimée à 87 millions de centimes". Après parachèvement des procédures légales, "la mise en cause sera présentée devant les juridictions compétentes", conclut le communiqué.

APS

L'ARMÉE INTERCEPTE 25 QUINTAUX DE KIF TRAITÉ EN PROVENANCE DU MAROC

Des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP) ont mis en échec, vendredi, lors d'une opération menée dans la 3^e Région militaire, une tentative d'introduction d'une quantité importante de drogue provenant des frontières avec le Maroc, permettant de saisir plus de 25 quintaux de kif traité, indique samedi un communiqué du ministère de la Défense nationale. "Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'Armée nationale populaire ont mis en échec, hier, vendredi 14 mars 2025, lors d'une opération menée sur le territoire de la troisième Région militaire, une tentative d'introduction d'une quantité importante de drogue provenant des frontières avec le Maroc, permettant de saisir 25 quintaux et 10 kilogrammes de kif traité, ainsi qu'un véhicule tout-terrain", note la même source. "Cette opération de qualité confirme, une nouvelle fois, la grande vigilance et la ferme détermination des forces de l'ANP mobilisées le long des frontières, à lutter contre la criminalité organisée et à préserver la stabilité et la sécurité du pays", ajoute le communiqué.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

751 MORTS ET PLUS DE 22 000 BLESSÉS EN 2024

Pas moins de 751 personnes ont trouvé la mort et plus de 22 000 autres ont été blessées dans des accidents de la route survenus l'année dernière en zones urbaines, selon un bilan dévoilé jeudi par la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). Lors d'une conférence de presse organisée au siège de l'école supérieure de police Ali-Tounsi (Alger), consacrée à la présentation du bilan annuel des activités opérationnelles de la Sûreté nationale pour 2024, le responsable du service central de la communication à la DGSN, le commissaire divisionnaire Nassim Boutana, a précisé que "18 881 accidents de la route ont été enregistrés dans le territoire de compétence de la Sûreté nationale, dans lesquels 715 personnes ont trouvé la mort et 22 979 autres ont été blessées". Comparativement au bilan de l'année précédente, le nombre d'accidents de la circulation a connu une augmentation (+1.836), de même que le nombre de blessés (+2.378) et de morts (+86).

